

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Chers collègues, si vous voulez bien prendre place, nous allons... démarrer à 9h30.

Voilà.

J'ai des pouvoirs de Gisèle Vergnon à notre collègue Lionel Quillet, d'Évelyne Ferrand à Christian Fallourd, de Jean-Claude Godineau à Caroline Aloé et Marylise Fleuret-Pagnoux à Pierre Malbosc.

Vous trouverez sur les tables 3 rapports, des ajouts.

Un ajout au rapport "Gestion des ressources humaines" qui concerne un collaborateur de la majorité.

Vous savez que Pierre Descamps nous a quittés pour devenir DGS adjoint de la ville de Saintes.

Un rapport de solidarité suite aux intempéries dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Et le complément rapport sur les finances publiques où je vous propose, mais j'y reviendrai, de ne pas signer le pacte financier avec l'État.

J'en ai informé les présidents de groupe pendant le week-end en fonction des négociations qui n'ont pas abouti sur le financement des allocations individuelles de solidarité.

Donc, nous allons attaquer nos rapports par ceux de la seconde commission.

Nous terminerons par la première.

On fera une petite interruption de séance d'un quart d'heure avant d'être en commission permanente.

Le premier rapport, c'est le rapport 208 qui concerne notre laboratoire d'analyses Qualys et c'est Jean-Marie Roustit puis Christian Fallourd qui nous le présentent.

Jean-Marie Roustit, vice-président du Conseil départemental.

-Oui, Monsieur le président.

C'est un avis favorable de votre deuxième commission pour autoriser un engagement de 239 351 euros en faveur du programme de recherche MALDI-TOF.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Christian Fallourd pour la commission des finances.

Christian Fallourd, conseiller départemental, Lagord.

-Avis favorable unanime, Monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Catherine Desprez, qui préside Qualys, veut faire un commentaire ?

Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.

-Il s'agit...

Merci Monsieur le président.

Il s'agit de financer un thésard qui vient de l'université de La Rochelle et qui va travailler sur la qualité des eaux de la plage d'Aytré.

Notre collègue nous avait interpellés il n'y a pas très longtemps.

La plage d'Aytré est interdite à la baignade à partir de cette année.

Les années précédentes, il y avait eu quelques fermetures de quelques jours suite à des analyses mauvaises.

Donc, il faut absolument prendre le taureau par les cornes parce que ça date depuis au moins les années 2000.

Il faut vraiment trouver d'où ça vient grâce au MALDI-TOF.

Le MALDI-TOF est un appareil...

Il y a au moins la technique laser dedans.

Il va permettre d'identifier l'origine des bactéries que l'on a retrouvées, que l'on trouve régulièrement dans l'eau de la plage d'Aytré et de savoir si c'est d'origine animale, d'origine humaine, si la pollution vient...

de quelle espèce animale, les oiseaux, les chiens ou autre.
Donc, c'est un projet qui va vraiment nous permettre d'avancer.
C'est un projet sur 3 ans.
Mais si la solution est trouvée avant, on arrêtera bien sûr avant.
Financièrement, le département intervient à hauteur de ce qui vous a été dit tout à l'heure.
Mais également la CDA de La Rochelle, également la ville d'Aytré et également la région.
Ça semble être sûr maintenant.
La partie que donnera la région viendra en déduction de ce que ça coûterait au département.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Merci beaucoup de ces explications complémentaires.
Chère collègue...
Martine Villenave, conseillère départementale, Aytré.
-Je voudrais remercier le département pour cette aide parce que c'est vrai que c'est un problème récurrent sur la plage d'Aytré et qui cette année arrive à un arrêté...
Il y a quelque chose...
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Il y a du larsen.
Martine Villenave, conseillère départementale, Aytré.
-Il y a du larsen.
-Un arrêté qui nous oblige à interdire la baignade sur la plage, ce qui est quand même quelque chose de grave pour la commune.
J'espère vraiment qu'on va arriver à quelque chose.
Ça fait 10 ans que des recherches sont faites et qui n'aboutissent pas.
On espère que cette nouvelle piste sera la bonne.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Merci Madame Villenave.
On le souhaite tous parce que c'est vrai que ces fermetures à répétition, et cette fois celle plus définitive, sont vraiment désagréables.
Pas d'objection sur ce rapport ?
Il est adopté, je vous remercie.
Nous en venons au 209...
Merci.
...
présenté par Sylvie Marcilly.
Il s'agit du plan de prévention des risques technologiques.
Sylvie Marcilly, vice-présidente du Conseil départemental.
-Monsieur le président, c'est un avis favorable de votre deuxième commission qui vous propose d'accepter le principe de la contribution du département au financement des mesures de renforcement du bâti dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques de Butagaz à hauteur de 12 457,50 euros et d'inscrire à la présente session budgétaire des crédits de paiement à hauteur de 4 983 euros.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Merci beaucoup Sylvie Marcilly.
David Baudon pour la commission des finances.
David Baudon, conseiller départemental, La Jarrie.
-C'est un avis conforme de la première commission.
Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.
-Merci beaucoup.
Nous n'avons pas d'autres rapports dans la deuxième commission.
Donc, j'en viens à la troisième avec un rapport 313 sur la politique...
J'allais dire ferroviaire parce qu'on en parle beaucoup...
Forestière avec Bernard Louis-Joseph et Christian Fallourd.
Bernard Louis-Joseph pour la commission technique.

Bernard Louis-Joseph, conseiller départemental, Pons.

-Monsieur le président...

Pardon.

Monsieur le président, chers collègues, votre troisième commission vous propose ce rapport sur une restructuration foncière qui a été confiée à la SAFER Poitou-Charentes dans 5 communes de la communauté de communes de la Haute-Saintonge pour 1 400 hectares sur les communes d'Agudelle, Allas-Bocage, Nieul-le-Virouil, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Simon-de-Bordes.

Plus de 7 000 parcelles permettront d'exploiter du bois énergie.

Votre troisième commission vous propose, conformément au rapport du président, de prendre en charge 20 % du montant total de 250 000 euros, soit 50 000 euros de frais de rédaction des actes administratifs au bénéfice de la communauté de communes de la Haute-Saintonge.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Qu'en pense la commission des finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental, Lagord.

-Avis favorable de la première commission, Monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon, c'est une politique qui va dans le sens des politiques forestières que nous menons depuis quelques années.

Pas d'objection mes chers collègues ?

Oui ?

Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-J'aime bien souligner l'excellence du travail du département de la Haute-Saintonge : appel à manifestation d'intérêt, règlement clair, partenaires identifiés, on connaît les co-financeurs, on connaît les montants sur les 3 années suivantes.

C'est suffisamment rare dans cette session pour être souligné.

Je le voterai des deux mains, Monsieur le président.

Que ça soit dit au président de la Haute-Saintonge.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça sera dit au président de la Haute-Saintonge qui a d'ailleurs un micro permanent ici.

Mais...

Il n'y a pas que ce rapport-là dans lequel les choses sont aussi claires, cher collègue.

Mais enfin, merci de ces remarques.

Pas d'objections ?

Le 313 est adopté.

Je me tourne vers Pascal Ferchaud pour le rapport concernant Cordouan. J'en profite pour féliciter la présidente du SMIDDEST, qui ne m'écoute pas parce qu'elle bavarde avec son binôme, pour la parfaite réussite de la manifestation d'hier et remercier toutes les collègues et tous les collègues qui y étaient.

On a vu de très belles photos sur les réseaux sociaux, mais on avait parfois du mal à les reconnaître avec certains déguisements.

Bel article dans "Sud-Ouest" ce matin et j'espère qu'on va gagner cette bataille de l'UNESCO.

Le prochain site français qui devrait être répertorié, à l'issue de la conférence de l'UNESCO à Marennes, devrait être le Puy-de-Dôme dans quelques jours.

Mais là, je crois qu'on a un beau dossier.

Alors, Pascal Ferchaud et ensuite Caroline Campodarve.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-Monsieur le président, chers collègues, votre troisième commission propose, conformément à votre rapport, de poursuivre notre participation aux travaux de restauration du phare de Cordouan, tranche 2 de la phase 2, en votant une autorisation de programme de 150 000 euros correspondant à un tiers de la part réservée aux collectivités à égalité avec la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Gironde, et en prévoyant l'inscription des crédits en 2019.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Madame Campodarve pour la commission des finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale, Rochefort.

-Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

Donc, ce rapport est adopté si vous le voulez bien.

Nous en venons avec Gilles Gay et Christophe Cabri au 315.

Il s'agit du rapport spécial que nous avons mis sur table lundi dernier des aides exceptionnelles à la suite des intempéries dans l'état actuel, évidemment, des remontées que nous avons sur ces dites intempéries.

Gilles Gay et ensuite Christophe Cabri.

Gilles Gay, conseiller départemental, Surgères.

-Monsieur le président, chers collègues, la Charente-Maritime a connu fin mai des orages de grêle et début juin des pluies diluviennes.

10 000 hectares de vigne et 30 000 hectares de grandes cultures ont été touchées.

Afin d'exprimer notre solidarité et notre soutien aux victimes de ces calamités, et en particulier nos agriculteurs, la troisième commission vous propose, conformément au rapport du président, d'adopter un soutien financier aux agriculteurs impactés par les intempéries en complément des aides de l'État et de la région, d'inscrire un crédit de 100 000 euros qui pourra être réévalué, d'aider les communes de moins de 5 000 habitants en leur attribuant une subvention de 25 % sur les biens non assurables.

Sur proposition de la cinquième commission, votre troisième commission vous propose, en outre, que le fonds de revitalisation intervienne pour les réparations sur voiries communales à la suite des intempéries au taux de 25 %.

Voilà, Monsieur le président, ce que l'on vous propose aujourd'hui.

Sachant qu'à ce jour, on n'a aucune connaissance encore des montants qui pourront être alloués.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Voilà, et on adaptera en fonction, naturellement, des besoins.

Merci Gilles Gay.

Christophe Cabri pour les finances.

Christophe Cabri, conseiller départemental, Jonzac.

-Président, chers collègues, c'est un avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y compris sur le rajout de la cinquième commission ?

Christophe Cabri, conseiller départemental, Jonzac, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui.

-D'accord.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Il n'y en a pas ?

Je vous remercie.

Ce rapport, si vous le voulez bien, est adopté.

Nous en avons fini avec les rapports de la troisième commission.

Nous en venons à la quatrième commission, littoral, mer et milieu maritime, avec un rapport 408 sur les ports départementaux et la reprise en régie du port de la Cotinière.

Marie-Pierre Quentin pour la commission et David Baudon ensuite pour la commission des finances.

Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale, Royan.

-Monsieur le président, chers collègues.

Donc, votre quatrième commission, dans le cadre de notre politique pour la gestion des ports et d'ouvrages maritimes départementaux, votre quatrième commission, vous propose, conformément au rapport du président, de voter une autorisation de programme de 1,5 million et d'inscrire un crédit de paiement de 575 000 euros pour réaliser les travaux dans les ports départementaux, de solliciter auprès des différents partenaires financiers des subventions pour les opérations concernées, de valider le principe d'une intervention de budget général au profit du budget annexe des ports, d'approuver la création à compter du 1er janvier 2019 d'une régie à autonomie financière pour la gestion du port de pêche de la Cotinière, d'approuver le principe de constitution du conseil d'exploitation à majorité départementale, et d'approuver le versement d'une avance de trésorerie de 300 000 euros du budget principal au budget annexe en cas de besoin.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

C'est très clair.

Est-ce que la commission des finances a un avis de même nature ?

David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental, La Jarrie.

-Tout à fait.

C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci du caractère laconique et brillant de l'intervention.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues, sur ce dossier ?

Je n'en vois point.

Pas d'opposition ?

Il est donc adopté.

Nous en venons, avec Martine Villenave et Lionel Quillet, à un rapport 123.

C'est une augmentation d'autorisation de programme.

Pardon ?

409, pardonnez-moi.

Oui, page 123, 409.

"Protection et gestion du littoral".

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Martine Villenave, conseillère départementale, Aytré.

Martine Villenave.

-Merci Monsieur le président.

Martine Villenave, conseillère départementale, Aytré.

Depuis 2010, à la suite de la tempête Xynthia, le département s'est engagé dans un programme visant la protection contre la submersion marine de l'ensemble du littoral charentais-maritime.

À cette fin, une autorisation de programme de 130 millions d'euros a été votée.

Votre quatrième commission vous propose, conformément au rapport du président, de voter une autorisation de programme complémentaire.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Lionel Quillet pour la commission des finances.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Avis favorable Monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Y a-t-il, mes chers collègues, sur ce rapport 409, des interventions ?

Il n'y en a pas.

Des objections ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Rapport 410 présenté par Pierre Malbosc.

Il s'agit de notre politique qui consiste à toujours aider les opérations de la SNSM.

Pierre Malbosc, conseiller départemental, La Rochelle-1.

-Oui, Monsieur le président.

En cette journée, votre quatrième commission, sous la haute autorité de Jean-Pierre Tallieu, vous propose de répondre à l'appel de la Société nationale de sauvetage en mer et d'accorder à cette société, pour leur journée nationale justement, qui aura lieu le week-end prochain, une subvention de 10 000 euros.

Journée importante pour eux pour mettre en avant tous les efforts et l'importance de cette société dans le milieu maritime.

Donc, on vous propose, effectivement, d'accorder cette subvention.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Avec son esprit de synthèse, David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental, La Jarrie.

-Eh bien justement, je ne serai pas aussi laconique que tout à l'heure.

Pour ce qui concerne la SNSM, Monsieur le président, entre la tenue de la quatrième commission et la tenue de la commission des finances, est intervenue une nouvelle demande provenant de la SNSM.

Il s'agit de la modernisation du carénage de leur vedette.

C'est quelque chose qui revêt un caractère d'urgence.

D'où le fait que le président de la quatrième commission nous ait présenté ce dossier.

Donc, nous avons apporté un avis favorable, bien entendu.

Donc, cet investissement a une incidence financière de 170 000 euros qui sera supportée comme suit : 50 % par la SNSM et 50 % restants, à parts égales, entre le département de Charente-Maritime et la région.

Donc, nous avons émis un avis favorable pour le soutien à hauteur de 42 500 euros à inscrire en autorisation de programme.

C'est technique, mais c'est important puisque les crédits de paiement seront payés une fois les travaux réalisés, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Absolument.

On a effectivement rajouté ça en cours de préparation de ce dossier.

Il y a un problème, naturellement, national de financement de la SNSM.

On l'a souvent évoqué dans cette assemblée.

Il y a eu un rapport d'une députée, il y a deux ans, très intéressant et des tas de propositions.

Il y a des discussions que j'ai essayé d'organiser entre la SNSM, la Fédération française des sociétés d'assurance et la Fédération française des mutuelles pour voir, si dans le cadre de certains contrats d'assurance, il ne pourrait pas y avoir quelque chose qui irait à la SNSM directement, en particulier dans les assurances de navires, de bateaux, naturellement, de navires de plaisance.

Il y a un problème structurel parce que la SNSM joue une mission de service public national et en réalité, l'État est assez, quels que soient les gouvernements, assez peu généreux.

Heureusement que les collectivités locales sont là, comme nous sommes là ce matin, pour l'aider.

Mais dans un département comme le nôtre, la SNSM joue un rôle fondamental avec un grand nombre de canaux du nord jusqu'à l'estuaire.

Président haute autorité.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-Juste un mot pour saluer la réactivité de la commission des finances, président, qui a su se jeter à l'eau au bon moment et abonder à hauteur de 42 500 euros la demande de la SNSM.

Merci mes chers collègues.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci Jean-Pierre Tallieu.

D'ailleurs, la SNSM est intervenue récemment pour un voilier, le voilier du docteur Sorrentino à Royan.

Elle a réussi à récupérer l'équipage en grande difficulté juste avant que le navire ne coule vers la Mauvaise.

C'est vraiment eux qui ont sauvé cet équipage il y a très peu de temps.

Merci.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Il n'y en a pas.

Donc, il est adopté si vous le voulez bien.

J'en viens au rapport 411 qui aurait dû être confié à Jean-Pierre Tallieu vu le sujet, mais qu'il a préféré confier à Fabienne Aucouturier.

Fabienne Aucouturier, conseillère départementale, La Tremblade.

-Il est question de dragage.

Je voulais parler des plus gros dragueurs du département effectivement.

Rapport 411.

Votre quatrième commission vous propose, conformément au rapport du président, d'approuver le portage de l'étude relative à la mise en œuvre d'un schéma départemental de dragage suite à la sollicitation des services de l'État estimant souhaitable que le Conseil départemental de Charente-Maritime, opérateur majeur du dragage dans le département, conduise ces travaux, d'inscrire un crédit de 200 000 euros pour financer cette étude et solliciter auprès des différents partenaires, port des Minimes, port Atlantique de la Rochelle, parc naturel marin, mais aussi Agence de l'eau et Direction des territoires et de la mer, un financement sous forme de subventions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Puisqu'on parle de subventions, on va demander l'avis de Christian Fallourd pour la commission des finances.

Christian Fallourd, conseiller départemental, Lagord.

-Avis favorable, Monsieur le président, pour ce schéma directeur.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-D'ailleurs nos services ont attribué un marché à une société rochelaise pour construire un nouvel engin qui sera principalement affecté, pas seulement, mais principalement affecté au secteur du port de Royan dans le cadre du syndicat mixte et à d'autres ports.

C'est bien qu'une entreprise locale, qui n'avait pas construit d'engin de ce type depuis longtemps, ait pu être sélectionnée dans le strict respect des règles des marchés publics.

Mais c'est quand même une entreprise rochelaise et nous nous en réjouissons.

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas ?

Il n'y a pas d'opposition ?

Alors le rapport 411 est ainsi adopté.

Nous en venons à la cinquième commission avec un rapport de Dominique Guego.

Il s'agit toujours des conséquences de l'arrêt brutal et inopportun de l'autoroute A831 et de ce que nous devons gérer à la suite.

Christophe Cabri s'exprimera ensuite pour la commission des finances.

Dominique Guego, conseiller départemental, La Rochelle-2.

-Merci Monsieur le président.

Chers collègues, oui.

Effectivement, il s'agit, en accord avec le département de la Vendée, de réaffirmer notre volonté de voir se réaliser une liaison alternative à l'A831 entre Rochefort et Fontenay-le-Comte.

En conséquence, la cinquième commission vous propose, conformément au rapport du président, de relancer, en accord avec le département de la Vendée, les études nécessaires à l'aboutissement d'un projet de liaison autoroutière entre Rochefort, La Rochelle et Fontenay-le-Comte, d'acquérir les terrains stockés par la SAFER qui arrive à échéance par voie de rétrocession pour un coût de 200 000 euros et cela dès 2018. Enfin, de demander le maintien de la bande des 300 m dans les documents d'urbanisme.

Ce sont des conditions nécessaires pour faciliter la réalisation de cette opération.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

L'avis de la commission des finances ?

Christophe Cabri, conseiller départemental, Jonzac.

-Monsieur le président, c'est un rapport adopté à la majorité avec 7 voix "pour" et une voix "contre".

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il y a de nouveaux éléments là-dessus, d'ailleurs, que j'ai appris par la presse.

J'aurais préféré que la CDA de La Rochelle ou la CARO nous préviennent plutôt qu'on le lise dans "Sud-Ouest", du schéma qui a été adopté récemment par ces collectivités.

En particulier...

...

pour relier l'agglomération rochelaise et rochefortaise au nord.

J'ai vu ça dans le journal "Sud-Ouest", je crois, à la fin de la semaine dernière, mais sans qu'on en soit prévenus.

C'est le schéma élaboré par Mme Desveaux et par d'autres élus.

Donc, il faudra...

La CARO est citée dans ce papier, d'autres communautés de communes, etc.

Jusqu'à présent, tel que l'a rapporté Dominique Guego, on est dans une demande commune avec la Vendée datant de la loi mobilité proposée par la ministre des Transports, Mme Borne, pour reprendre, grosso modo, un tracé qui pourrait ressembler à celui de l'A831, d'où les conservations des terres que Dominique Guego a rapportées.

Le schéma proposé par les grandes collectivités du nord du département, d'après ce que j'ai lu dans la presse, est un peu différent.

D'ailleurs, Mme Desveaux nous avait prévenus, à l'occasion d'une réunion organisée par la députée Tuffnell, de ce travail.

Donc, il faudra, je le dis au président Doublet, se mettre autour d'une table.

D'abord entre Charentais-Maritimes, pour voir si on est bien tous

d'accord sur les choses, avant de retravailler avec nos amis vendéens le cas échéant.

On ne peut pas avoir un schéma du département et un schéma des agglos qui pourraient être éventuellement différents.

Donc, il faut suivre ça de près.

Mme Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-Monsieur le président, bonjour.

Chers collègues...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bonjour Marylise.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-Simplement pour vous dire que notre président d'agglomération, Jean-François Fontaine, nous a bien confirmé que le schéma routier de l'agglomération sera mis au vote au conseil de juillet.

Il sera partagé avec le département.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

Parce que le papier ne le précisait pas et c'est important.

Ça concerne aussi la CARO qui est associée à cette démarche, qu'on ait une démarche commune et pas des schémas différents.

C'est déjà suffisamment compliqué comme ça.

Donc, si en effet on part chacun avec notre petit schéma, c'est évidemment compliqué.

Denis.

Denis Petit, conseiller départemental, Marans.

-...

concurrent.

Mais qu'en est-il par rapport à nos services sur l'avenir de la déviation de Marans ?

Parce que la déviation de Marans, c'est un autre projet.

Celui que vous évoquez, c'est à moyen terme, voire à long terme.

Je vous rappelle qu'il y a une impatience à Marans.

Vous étiez venu d'ailleurs un soir où vous étiez très enrhumé promettre la déviation de Marans au conseil municipal de Marans.

Nos services avancent ?

Quelque chose se passe ?

Je ne vois rien arriver sur le terrain.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vais demander au président Doublet de vous répondre.

Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

-On sait très bien que la déviation de Marans...

On a fait des réunions...

Je parle sous le contrôle de Frédéric Caron.

C'est un dossier qui est compliqué.

Il va falloir reprendre toute la procédure.

Ça va demander des années et des années.

Et on ne va pas couper aux interventions des environnementaux sur ce dossier-là.

On aura des recours, sur recours, sur recours.

On traverse un marais.

Il y a des canaux avec des ponts, etc.

Moi, je pense que je ne serai plus conseiller général quand la déviation de Marans sera faite.

Celle de Trizay sera faite avant.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La question...

Michel Doublet a raison Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Michel Doublet, vice président du Conseil départemental.

de rappeler les difficultés.

-Il vaut mieux dire la vérité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La question difficile, c'est de savoir si on...

On a besoin de l'État pour la déviation.

Parce que si l'État ne joue pas en temps réel avec nous, vu les difficultés environnementales que rappelle Michel Doublet, on n'y arrivera pas.

La question est de savoir, c'est pour ça qu'on attend le vote de la loi mobilité, si on la maintient uniquement en Charente-Maritime sans itinéraire.

On peut avoir une réponse de l'État paradoxale qui consisterait à nous dire : "On ne vous aidera pas si elle n'est pas dans un itinéraire complet."

Donc, on a encore quelques mois d'incertitudes.

Mais je vois bien le bazar qu'a entraîné à Marans le déménagement du pharmacien qui a quitté la rue d'Aligre pour aller se mettre un peu à l'entrée, à l'écart, etc.

On voit bien que c'est tous les jours compliqué.

Le maire de Marans nous sollicite à juste titre de manière très régulière.

Pas d'autres interventions ?

Oui, Mme Desprez.

Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui, cette discussion a eu lieu dans le cadre du pôle métropolitain.

La réunion a eu lieu en toute fin de semaine dernière.

Mais l'ensemble des présidents ont bien affirmé que ce tracé ne venait pas en concurrence du tracé que vous aviez proposé qui serait le tracé de l'ancienne autoroute, mais que c'était une discussion qui devait s'ouvrir et aboutir à quelque chose d'acté par les deux collectivités.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup de ces précisions.

En effet, j'avais omis de signaler que c'était dans le cadre du pôle métropolitain.

Oui, M. Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Juste pour vous préciser sur les explications de vote.

Nous sommes un certain nombre à parfaitement comprendre que l'échéance avec la SAFER, etc., vous amène à passer une délibération, qu'il est probablement sage d'assurer le portage foncier et de ne pas laisser les choses partir en capilotade.

Néanmoins, les attendus, ou plutôt les considérants, dans la délibération qui donneraient à penser que c'est bien toujours pour un projet autoroutier font que certains membres du groupe sont prudents.

Juste pour vous dire qu'on comprend parfaitement qu'aujourd'hui, ça porte sur la question du portage foncier.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Et le projet alternatif, Mickaël Vallet, ne sera pas forcément un projet autoroutier.

Il peut être un projet routier.

Ce qui serait le paradoxe extraordinaire puisque le département s'est vu refuser par l'État un projet routier il y a 40 ans et qu'il nous a demandé de faire une autoroute, et maintenant on va nous demander, à la place d'une autoroute, de faire une route que l'État nous avait interdit de faire il y a 40 ans.

C'est le paradoxe de la vie publique.

Bien.

Alors, s'il y a...

Est-ce que vous souhaitez que je fasse un scrutin public, M. Vallet ?
Ou simplement les...

Non ?

Pas de demande ?

Ceux qui s'abstiennent peuvent lever la main alors.

C'est noté.

Et s'il y a des votes contre ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

Président Doublet, nous allons...

Doublet n'est pas jouer.

...

Améliorer notre programme de voirie routière.

C'est le rapport 514.

Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

-Monsieur le président, votre cinquième commission vous propose, conformément à votre rapport sur la voirie départementale, de voter en dépenses d'investissement une autorisation de programme de 40 308 220 euros dont 22 millions pour le remplacement de l'éclairage public, la réalisation de dispositifs de retenue, de création d'une piste cyclable accessible aux piétons sur le pont d'Oléron, de supprimer 8 millions d'autorisation de programme ancienne, d'inscrire 10 millions de crédits de paiement, de voter en recette d'investissement une autorisation de programme de 3 094 500, participation en investissement de notre collectivité sur voirie départementale, de voter une autorisation de programme de 30 000 euros au titre de notre participation en investissement d'autres collectivités.

Voté à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci beaucoup.

La commission des finances, président Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Oui Monsieur le président.

Bien entendu, la commission des finances donne un avis très favorable. Une simple demande, c'est que ce surplus de budget va donner surplus d'activité.

La question a été posée à la DI si elle était en capacité à répondre à cette demande puisque 10 millions, ce n'est pas une paille.

La DI répond favorablement avec les moyens qu'on lui donne.

Peut-être qu'un peu de lisibilité sur la réalisation entre programmation et réalisation est importante puisque vu que le message est très bien passé en Charente-Maritime, que 10 millions de travaux se feraient en plus, que le département continue à investir dans la voirie, tout le monde s'attend à ce que demain matin, les engins soient dans la commune ou sur la route départementale.

Peut-être prévenir aussi...

Et certains regardent beaucoup la date par rapport à mars 2020.

Peut-être annoncer qu'il y a un planning et que la DI n'a pas 4 ou 6 bras et ne peut pas tout faire non plus.

Mais que la programmation est là et que la volonté politique et technique est affichée, ensuite les entreprises répondront.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Un commentaire M. le président Doublet ?

Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

-Beaucoup de dossiers ont été déjà étudiés et sont prêts à être réalisés, M. le président.

Il n'y a pas de problème de ce côté-là.

Je vais demander à Frédéric Caron qui est à la tribune de retrousser un peu ses manches, un peu plus que d'habitude.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

Y a-t-il des interventions mes chers collègues ?

Je n'en vois pas.

Pas d'objections sur ce rapport 514 ?

Il est donc adopté.

Nous en venons au 515.

Loïc Girard et Patricia Friou à propos du Train des Mouettes.

Loïc Girard, conseiller départemental, Saintonge Estuaire.

-Le Train des Mouettes qui circule sur la ligne ferroviaire de La Tremblade à Saujon contribue à l'offre touristique locale dont la fréquentation s'élève à plus de 28 000 voyageurs d'avril à octobre 2017. Afin d'améliorer le cadencement des circulations, l'association exploitante, Trains et Traction, projette d'installer deux plaques tournantes à chaque extrémité de la ligne.

Ces équipements cédés gracieusement par la SNCF feront définitivement partie de l'infrastructure, propriété du département.

Aussi, la cinquième commission vous propose, conformément au rapport du président, de voter une autorisation de programme de 300 000 euros pour le démontage, le transfert et l'installation des plaques tournantes et d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Patricia Friou pour la commission des finances.

Patricia Friou, conseillère départementale, La Rochelle-2.

-C'est un avis favorable et unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est une bonne idée ces plaques tournantes.

D'abord parce qu'on les a récupérées gratuitement et ça permet, comme leur nom l'indique, de remettre les locomotives dans le bon sens.

Et puis c'est aussi une attraction touristique.

En bout de ligne, à Saujon et à La Tremblade, ça fait partie évidemment de tout l'intérêt.

Le 4 juillet, vous recevrez ou avez déjà reçu les invitations, le Train des Mouettes va mettre en service les wagons américains sur le modèle de ceux qui étaient fabriqués sur l'actuelle gare de La Rochelle, enfin dans les quais de débord pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il y a une opération avec le consul général des États-Unis le 4 juillet, qui est la fête nationale américaine, autour de cette rame de wagons de la Première Guerre mondiale.

Jean-Pierre Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-Oui, c'est connu.

Le seul train qui fonctionne bien, c'est celui des Mouettes en France. Cet été, le Land Art sera tout le long de la voie ferrée qui relie La Tremblade à Saujon.

Le thème sera les liens du cinéma avec les chemins de fer.

C'est public et gratuit.

Gratuit.

Gratuit.

Gratuit.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Grâce à la communauté de communes de Royan-Atlantique, je suppose ?

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pascal Ferchaud, pas de remarques sur ce dossier ?

Pas d'objections mes chers collègues ?

Eh bien ce rapport 167 est ainsi adopté.

Nous en passons aux rapports de la sixième commission avec un rapport 171 présenté par la présidente de la commission, Caroline Aloé.

C'est l'affaire de la construction d'un internat au collège de Saint-Martin-de-Ré.

Caroline Aloé, conseillère départementale, Saint-Jean d'Angély.

-Monsieur le président, le présent rapport a pour objet de présenter le programme prévisionnel d'une nouvelle construction dans le collège Les-Salières de Saint-Martin-de-Ré.

La création d'un internat de 50 places est envisagée au collège Les-Salières.

Ce nouvel internat projeté et destiné au développement d'une filière autour des sports nautiques en lien avec le rectorat.

En outre, la création d'un site d'hébergement permettra de développer des activités annexes en lien avec la découverte du littoral et l'accueil de groupes en période de vacances scolaires.

La proposition de localisation au nord-ouest du département contribue à répartir de façon homogène les offres d'accueil sur le territoire.

La construction, sous maîtrise d'ouvrage départementale, sera réalisée sur l'emprise foncière du collège.

Disposant de surfaces libres, le collège Les-Salières est prédisposé à permettre des extensions de locaux ou constructions en lien avec les bâtiments existants.

Le projet d'une cinquantaine de lits implique une surface à construire de l'ordre de 870 m² de surface utile, comprenant l'ensemble des espaces d'hébergement, sanitaires et locaux annexes, permettant d'optimiser le fonctionnement du site.

L'estimation du coût d'opération du projet est de 2 millions d'euros TTC.

La sixième commission a émis un avis favorable sous réserve de la participation habituelle des communes ou de leurs groupements à hauteur de 15 % du montant hors taxes de l'opération d'investissement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Mme Campodarve pour la commission des finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale, Rochefort.

-Alors, il y a eu un accord de principe avec non pas un débat mais un échange sur, effectivement, le positionnement des collectivités.

En sachant que c'est la première fois que le département va créer de toutes pièces un internat.

Jusqu'à présent, on s'appuyait sur une loi de 2001, sur des travaux ou de la rénovation, de la réhabilitation ou de l'extension.

Donc, jusqu'à présent, on était sur un montage financier qui faisait participer les collectivités.

Ici, c'est une création.

En fait, c'est une première.

Ensuite, il y a aussi une création d'une filière.

Donc, cet internat répond à la fois à une nouvelle formation, proposée par le collège, et aussi un besoin insulaire.

Donc, il y aura un appel d'air.

C'est-à-dire que beaucoup de collégiens viendront de la France entière.

Donc, soit le département participe entièrement, soit le président de la communauté de l'île-de-Ré a dit que s'il le fallait, il participerait.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?

Oui, Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-J'interviens sur tout ce qui est bien ce matin.

L'éducation est faite...

Ce que je vais dire est un peu raide...

Mais elle est faite pour sortir l'enfant de son cadre familial.

Parfois c'est souhaitable, parfois ça l'est moins.

Mais je pense que c'est vraiment de l'argent très bien investi.

Si notre département, qui sait être innovant sur certains sujets, partait sur ce type de politique, on ferait de toute manière œuvre utile, sachant que quand on investit dans l'éducation, on ne perd jamais son argent.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui.

Alors, on va s'impliquer dans le plan du ministre Jean-Michel Blanquer des internats.

Je l'ai déjà évoqué.

Le collègue président du Puy-de-Dôme va venir prochainement puisqu'il est chargé de cette mission avec l'inspecteur général de l'Éducation nationale.

On va voir si dans le cadre de ce plan, ce qui pourrait aussi être intéressant, il y a quelques crédits spécifiques de l'État si on est un département un peu d'allumage.

Cette nouvelle politique d'internat, ça correspond en effet à une demande des parents, souvent des enseignants, parfois même des enfants, et souvent même des enfants.

Là on est en effet, comme l'a dit Caroline, dans une filière puisque c'est une section très spécialisée.

Après, on a parlé déjà avec Christophe Dourthe.

On va regarder si on peut faire des choses à René-Caillié.

On a déjà...

C'est notre seul collège qui dispose d'un internat.

En tout cas, c'est en effet très intéressant.

Très intéressant.

Pas d'autres remarques ?

Oui ?

Pardon, M. Dourthe et Mme Campodarve.

Christophe Dourthe, conseiller départemental, Saintes.

-Oui président, merci.

Il y a Pierre-Loti aussi à Rochefort où il y a un internat.

Ce que je voulais dire pour René-Caillié...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il ne faut pas oublier Pierre-Loti cette semaine.

Christophe Dourthe, conseiller départemental, Saintes.

-Je ne vous le fais pas dire.

Par rapport à la visite du ministre de l'Éducation qui avait été faite il y a peu de temps au niveau de l'agglomération, où il était venu voir notre réflexion sur les écoles, il y avait une équipe aussi de conseillers qui avaient visité René-Caillié.

J'étais intervenu avec vous, président, pour essayer d'avoir des moyens sur l'internat parce que le problème de l'internat, souvent, c'est qu'il n'est pas doté de moyens suffisants par rapport aux collèges sans internat et que les CPE et les assistants d'éducation sont parfois... un peu insuffisants pour surveiller tout le monde.

On vient d'avoir un renfort sur René-Caillié, c'est pour ça que je voulais vous le dire.

On obtient à peine un équivalent temps plein, mais le principal m'a dit que c'était déjà beaucoup.

Et sur le projet de l'île-de-Ré, c'est pour ça que je voulais intervenir, je pense qu'il faudra essayer d'obtenir des assurances de l'Éducation nationale pour que les moyens soient mis en temps et en heure pour surveiller et assurer la bonne vie de l'internat.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Absolument.

Vous avez fait la rectification que voulait faire Mme Campodarve sur, j'avais oublié en effet, ce beau collègue Pierre-Loti, bâtiment assez extraordinaire.

Oui, Mme Caroline Aloé.

Caroline Aloé, conseillère départementale, Saint-Jean d'Angély.

-Juste pour compléter.

Nous rencontrons les services du rectorat normalement pour le dossier fin juin.

Donc, ça fera partie des négociations.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Il faudra d'ailleurs qu'on fasse un jour dans le magazine un reportage sur cette salle extraordinaire au collège avec tous les objets qui sont conservés qui est quelque chose d'assez unique dans le patrimoine départemental.

Ça sera l'occasion de la présenter à tous les Charentais-Maritimes parce que c'est un endroit qui ne se visite pas, évidemment, facilement.

Parfait.

Pas d'autres remarques sur ce rapport ?

Pas d'objections ?

Le rapport 609 est donc adopté et termine ce faisant les travaux de la sixième commission.

Nous en venons à la septième, cher Stéphane Villain.

Politique sportive départementale.

D'abord en fonctionnement pour le rapport 175 et Brigitte Rokvam donnera l'avis de la commission des finances.

Stéphane Villain, vice-président du Conseil départemental.

-Oui, Monsieur le président, chers collègues.

Le présent rapport est consacré aux aides pour l'organisation des manifestations sportives.

La septième commission vous propose, après en avoir délibéré, de donner un avis conforme à l'ensemble des propositions du rapport.

Au titre des manifestations nautiques d'inscrire des crédits de paiement complémentaires à hauteur de 20 000 euros et au titre des manifestations sportives, d'inscrire des crédits de paiement complémentaires à hauteur de 140 000 euros.

C'est un avis, effectivement, conforme de la septième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Brigitte Rokvam pour la commission des finances.

Brigitte Rokvam, vice-présidente du Conseil départemental.

-Eh bien la commission des finances a décidé de suivre et de poursuivre son activité de soutien, et c'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il des commentaires sur le rapport 175 ?

Y a-t-il des objections ?

Il est donc adopté.

Là, nous en venons à son grand frère dans l'investissement avec Michel Parent et toujours Brigitte Rokvam.

Michel Parent, vice-président du Conseil départemental.

-Oui président, en effet, après le fonctionnement, on va évoquer l'investissement de la politique sportive départementale.

Votre septième commission, à l'unanimité, vous propose, au titre des équipements sportifs, de voter une autorisation de programme complémentaire de 686 393 euros au présent budget primitif et d'individualiser pour un montant total de 686 393 euros les aides telles que définies en annexe 1.

D'inscrire les crédits de paiement à hauteur de 200 000 euros au chapitre 204, nature 20422, au bénéfice de l'association Stade Rochelais dans le cadre de l'agrandissement et de la modernisation du stade Marcel-Deflandre conformément à la convention jointe au présent rapport. Troisièmement au titre des piscines, de voter une autorisation de programme complémentaire de 39 890 euros au présent budget primitif et d'individualiser pour un total de 39 890 euros les aides telles que définies.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Brigitte Rokvam pour la commission des finances.

Brigitte Rokvam, vice-présidente du Conseil départemental.

-C'est aussi un avis favorable de la commission des finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des interventions sur le rapport 713 ?

Il n'y en a pas ?

Pas d'objections ?

Il est adopté.

Nous en venons au rapport 714 présenté par Fabrice Barusseau.

Le même parallélisme des formes, politique culturelle, d'abord le fonctionnement et ensuite ce sera le rapport suivant sur l'investissement.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental, Chaniers.

-Le présent rapport est consacré aux aides pour le partenariat culturel et l'organisation des manifestations culturelles et théâtrales.

La septième commission vous propose, après en avoir délibéré, de donner un avis conforme à l'ensemble des propositions du rapport.

Au titre de l'animation culturelle, d'inscrire des crédits de paiement complémentaires à hauteur de 219 000 euros.

Au titre des manifestations musique et danse, d'inscrire des crédits de paiement complémentaires à hauteur de 63 000 euros.

Au titre de l'aide à la création théâtrale et des manifestations théâtrales, d'inscrire des crédits complémentaires à hauteur de 18 000 euros.

Et enfin, au titre du fonds d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural, d'approuver les demandes d'agrément.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Brigitte Rokvam pour la commission des finances.

Brigitte Rokvam, vice-présidente du Conseil départemental.

-C'est toujours un avis favorable de la commission des finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

J'interroge l'assemblée.

Pas de...

remarques ?

Pas d'interventions ?

Pas d'objections ?

Le rapport 714 est donc ainsi adopté.

Rapport 715.

Nous en venons à l'investissement en matière de politique culturelle.

Catherine Desprez puis à nouveau Brigitte Rokvam.

Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.

-La septième commission vous propose, au titre des dossiers particuliers, de voter une autorisation de programme de 129 941 euros et d'individualiser les aides au bénéfice de l'association Hermione-Lafayette pour un montant de 60 000 euros sous réserve de la participation de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'association La Grande Ourse pour un montant de 64 941 euros, et au bénéfice de l'association du Moulin de l'Arsenal pour un montant de 5 000 euros.

Au titre des équipements culturels, de voter une autorisation de programme de 25 064 euros au présent budget supplémentaire et d'individualiser pour un montant total de 55 064 euros les aides telles que définies dans le présent rapport.

Au titre des SPR, les Sites Patrimoniaux Remarquables, de modifier le règlement d'intervention sur les sites patrimoniaux remarquables présenté en annexe 4 du rapport en limitant le soutien à un projet par commune tous les 5 ans.

De voter une autorisation de programme de 2 530 000 euros au présent budget et d'individualiser les aides au profit de la ville de La Rochelle pour la requalification du Vieux port à hauteur de 1 030 000 euros et au bénéfice de la commune du Château-d'Oléron pour la requalification de la Ville Close à hauteur de 1 500 000 euros.

Et enfin, d'adhérer à la société anonyme d'économie mixte locale, La Rochelle Tourisme et Évènements, de désigner M. Stéphane Villain comme représentant du département, et d'inscrire 1 254 euros de crédit pour l'achat de 2 actions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Qu'en pense la commission des finances ?

Mme Rokvam.

Brigitte Rokvam, vice-présidente du Conseil départemental.

-La commission des finances a émis un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, M. Villain.

Stéphane Villain, vice-président du Conseil départemental.

-Comme je suis cité...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Stéphane Villain, vice-président du Conseil départemental.

-Vous ne prendrez pas part au vote.

-Je ne peux pas prendre part au vote.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est bien légitime.

Oui M. Vallet ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennnes.

-Je pense que Michel Doublet a eu la même idée que moi, mais je vais également aller me laver les mains, en termes de méthode, pour les garder propres aussi.

Donc, je ne prends pas part au vote.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon, c'est assez elliptique mais...

je vous souhaite une bonne visite.

C'est à droite en sortant.

Je vous le dis parce que vous auriez envie d'aller à gauche.

Bien.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Pas d'objections sur ce rapport 715 ?

À part les lavages de mains.

Il est donc adopté.

Nous en venons au 716 avec Nadège Désir pour le syndicat mixte de l'île d'Aix.

Nadège.

Nadège Désir, conseillère départementale, La Rochelle-3.

-Bonjour Monsieur le président, chers collègues.

Le département a voté en 2009 une autorisation de programme de subvention de 798 400 euros au bénéfice du syndicat mixte pour le projet de rénovation de la salle des fêtes-cinéma du sémaphore.

Compte tenu des possibilités de financement pouvant être apportées par la commune de l'île d'Aix, cette autorisation de programme peut être réduite à 100 000 euros.

Par ailleurs, vu le démarrage des travaux prévu en septembre, il est nécessaire de prévoir une inscription de 200 000 euros de crédits de paiement.

De plus, pour permettre au syndicat mixte de répondre à son obligation d'autofinancement de 20 % d'investissement, le département est sollicité pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 79 600 euros.

Enfin, pour pallier les décalages entre le paiement des travaux et la perception des subventions et du RCTVA, le syndicat mixte de l'île d'Aix demande une avance de trésorerie remboursable de 800 000 euros en 3 ans. La septième commission vous propose, après en avoir délibéré, de donner un avis conforme aux propositions du rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, Nadège.

Mme Campodarve, Caroline, pour la commission des finances.

Caroline Campodarve, conseillère départementale, Rochefort.

-Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Il n'y en a pas...

Oui, M. Parent.

Michel Parent, vice-président du Conseil départemental.

-Oui président, peut-être un complément d'information pour nos collègues.

C'est un beau dossier, la réhabilitation du sémaphore qui concerne l'île d'Aix, mais aussi la CARO.

C'est toujours un dossier un peu délicat sur l'île d'Aix.

Il a fallu d'abord qu'on déplace la caserne des pompiers, ou plutôt qu'on construise une caserne neuve en face pour libérer la salle des fêtes qui était plus ou moins occupée par les pompiers par intermittence.

Aujourd'hui, on en est à la procédure d'appel d'offres.

On a quelques petites, non pas inquiétudes, mais interrogations sur le financement leader.

On sait pertinemment que c'est la région maintenant qui prend la main, mais qui donnera des réponses en 2019.

Si l'appel d'offres est fructueux, et c'est toujours une part d'incertitude sur l'île d'Aix, on devrait lancer le chantier en novembre ou décembre 2018.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci de ces précisions, Michel.

Caroline Campodarve a donné l'avis déjà de la commission des finances ?

Pas d'objections à ce rapport ?

Le rapport 716 est donc adopté.

717.

On en parle depuis longtemps, enfin nous y sommes, la fameuse charte des carrelets.

Michel Parent et Patricia Friou.

Michel Parent, vice-président du Conseil départemental.

-Oui président.

Votre septième commission vous propose, conformément au rapport du président, d'adopter une charte "Le carrelet, patrimoine de la Charente-Maritime".

Cette charte permettra de valoriser et de préserver ce patrimoine en faisant partager au grand public et aux touristes cette richesse culturelle.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Patricia Friou.

Patricia Friou, conseillère départementale, La Rochelle-2.

-C'est un avis favorable unanime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On est heureux que ça arrive.

L'idée, c'est de faire en sorte que nos carrelets, qui font partie du paysage, soient protégés et qu'il y ait une définition de leur existence et de leur présentation.

Michel Parent.

Michel Parent, vice-président du Conseil départemental.

-Peut-être un complément d'information, mais vous le savez.

La belle carte postale du littoral de la Charente-Maritime, c'est souvent un carrelet et une cabane ostréicole.

Je voudrais rendre hommage à deux personnes ayant joué un rôle important. D'abord Jean-Louis Martin qui a été président de l'association Les Carrelets de Charente-Maritime pendant très longtemps, plus de plusieurs décennies.

Il a mené un certain nombre de combats très synthétiquement rappelés.

Il y a eu d'abord Xynthia et ses conséquences qui a quasiment détruit les carrelets.

Il fallait les rénover, les reconstruire et là le département était présent aux côtés de la région d'ailleurs pour rénover tout ce qui pouvait l'être.

Il souhaitait aussi une aide au fonctionnement de son association et la septième lui a accordée.

Et puis il avait un autre souhait.

Un souhait qu'il exprimait à chaque assemblée générale.

J'étais souvent avec Robert Chatelier présent à ces assemblées.

Il voulait labéliser les carrelets.

Ce n'était pas possible de les classer au sens patrimonial du terme.

On a réfléchi à des solutions et on a enfin trouvé, en accord avec toutes les associations de carrelets de Charente-Maritime, la rédaction d'une charte et d'un logo.

C'est ce que je présente.

C'est pour moi l'opportunité aussi de rendre hommage à Robert.

Robert qui a été un acteur important de cette politique-là, qui souhaitait avec moi qu'on réponde à la sollicitation de Jean-Louis Martin et aux propriétaires des carrelets de Charente-Maritime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est important.

Souvent Robert est intervenu dans cet hémicycle pour demander où on en était sur cette charte.

Il s'impatientait, à juste titre.

C'était complexe, comme vous l'avez rappelé.

Jean-Louis Martin, qui a été maire de Port-des-Barques, a joué, évidemment, un rôle important dans tout cela avec le député Quentin et bien d'autres qui se sont intéressés à ce sujet.

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

Des objections ?

Il n'y en a pas, il est donc adopté.

Ce qui nous permet d'en venir au rapport de la huitième commission, rapport au singulier.

Rapport 813 présenté par Marie-Christine Bureau.

C'est le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et ensuite Corinne Imbert interviendra au nom de la commission des finances.

Marie-Christine Bureau.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui Monsieur le président, mes chers collègues.

Le rapport 813 concerne l'adoption du schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance 2018-2022, qui a été examiné le 11 juin 2018.

Ce schéma départemental en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance, ainsi que le schéma de la petite enfance de la Charente-Maritime couvrant les années 2013 à 2017, sont arrivés à échéance.

Pour la période 2018-2022, il a été décidé d'élaborer un schéma unique de prévention et de protection de l'enfance afin de renforcer l'intégration et la transversalité entre les différents dispositifs départementaux centrés autour de l'utilisateur et de ses besoins.

Dans ce cadre, une démarche concertée a été mise en œuvre pour réfléchir à la politique du département en faveur des populations concernées, des entretiens individuels et collectifs avec les principaux acteurs concernés, 12 ateliers de concertation sur des thématiques inhérentes au champ de l'enfance qui ont réuni près de 243 participants.

Ces travaux ont abouti à la définition des orientations stratégiques qui ont été présentées au comité de pilotage et à l'ODPE, l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, réunis en tant que comité technique comprenant l'ensemble des membres de notre commission des affaires sociales.

Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance se structure en trois parties.

La première partie évoque l'évolution de la politique de prévention et de protection de l'enfance de 2013 à 2017.

Elle présente le contexte sociodémographique départemental et dresse les bilans de ces deux précédents schémas.

La seconde partie présente les grands enjeux et les orientations stratégiques pour la politique enfance, famille, en Charente-Maritime pour les 5 années à venir.

En effet, la population prise en charge en Charente-Maritime a largement évolué avec une précarisation marquée et des situations de plus en plus complexes, particulièrement en termes de problématiques de santé, y compris psychique.

Ces mutations définissent en partie les axes à suivre dans le prochain schéma avec pour objectif une corrélation des réponses apportées aux spécificités des publics et aux évolutions des problématiques.

L'axe 1 est d'actualiser la politique de prévention.

Il s'agit de mieux intégrer les différents dispositifs dans une stratégie lisible et transversale dans le cadre, notamment, d'un protocole associant l'ensemble des partenaires.

L'axe 2 est d'améliorer l'accompagnement des assistants maternels exerçant à domicile ou en MAM, Maison d'assistants maternels.

Les modalités d'accompagnement des assistants maternels vont être améliorées dans un objectif de qualité de l'accueil du jeune enfant en

Charente-Maritime et ce quelle que soit la modalité d'exercice de leur métier.

Dans l'axe 3, il s'agira de finaliser le dispositif départemental de protection de l'enfance en danger.

Les procédures d'évaluation et les modalités de mandatement vont être adaptées afin de consolider le traitement des informations préoccupantes. En axe 4, il faudra adapter les modes d'accompagnement au titre de l'aide sociale à l'enfance aux besoins des enfants et des familles dans une logique de parcours cohérent.

L'évolution des situations et des besoins des enfants nécessite d'adapter le travail socio-éducatif.

Par ailleurs, il convient de revoir les modalités de mise en œuvre des visites des parents en présence d'un tiers.

Le travail réalisé pour mieux accompagner les jeunes à la sortie du dispositif d'aide sociale à l'enfance et faciliter leur autonomie va être renforcé.

Enfin, le profil spécifique des mineurs non accompagnés implique d'adapter les dispositifs et les pratiques à leurs besoins particuliers. En axe 5, nous améliorerons la prise en compte de la santé des enfants confiés.

La prise en charge de la santé, y compris psychique, des enfants confiés va se déployer avec des actions de prévention renforcées et une amélioration de l'accès au droit.

Dans l'axe 6, nous poursuivrons l'adaptation de l'offre de placement.

Une adaptation de l'offre d'accueil sera poursuivie en veillant à disposer d'une offre diversifiée et modulable permettant de s'adapter à chaque situation.

L'axe 7 concerne l'accompagnement de l'offre d'accueil familial.

L'accompagnement professionnel des assistants familiaux sera renforcé.

Et enfin, l'axe 8 permettra le pilotage et la mise en œuvre du schéma.

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance sera associé avec une réunion plénière annuelle tout comme les usagers via une enquête.

Les professionnels bénéficieront d'une formation adaptée.

Enfin, la troisième partie du schéma décline les 8 axes stratégiques en 20 fiches action.

Ce schéma est enfin complété par le calendrier de sa mise en œuvre et sa programmation financière jusqu'en 2022.

C'est sur ce document qu'il est proposé d'approuver.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup pour cette présentation très claire.

À la fois peut-être pour un commentaire et un avis de la commission des finances, Corinne Imbert.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget, Matha.

-C'est un avis favorable Monsieur le président avec une abstention.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas de propos complémentaires ?

Attendez.

Mme Imbert, pendant que vous avez la parole.

Non ?

Corinne Imbert, rapporteur général du budget, Matha.

-Non, c'est bon Monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-Oui Monsieur le président.

Une nouvelle fois, je vais rappeler ce que j'ai dit en ouverture.

À la huitième commission, je n'ai pas voté contre ce schéma parce que beaucoup d'actions me conviennent.

Notamment l'enfance en danger, la prévention médico-sociale, les modes d'accueil de la petite enfance, l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Mais en ce qui concerne les actions de prévention, j'ai le sentiment qu'on est sourd à mes appels qui ont été nombreux dans cette assemblée. Contrairement à ce qui a pu être dit en commission des finances, je ne défends pas l'APAPAR.

Je défends simplement l'action des éducateurs de rue qui n'existent plus et qui font cruellement défaut.

Voilà.

Si j'ai poussé un cri en début de cette session, c'est quand même par rapport à ce que je craignais et j'avais prévenu dans cette assemblée qu'un jour il y aurait un évènement grave.

Cet évènement est arrivé.

Malheureusement, il pourrait en arriver d'autres.

Je ne vois pas dans ce schéma qu'on prend ce dossier à bras-le-corps.

Donc, je m'abstiens, et je le dis, sur ce rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Oui, Mme Bureau.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente du Conseil départemental.

-Je voudrais répondre à Marylise comme il a été fait la semaine dernière, en présence du secrétaire général de la préfecture, que c'est aussi largement la politique de la ville.

Je ne me masquerai pas derrière ça.

Nous aurions des possibilités financières plus importantes, peut-être nous abonderions d'une autre manière.

La politique des MNA, pour laquelle j'ai demandé des confirmations, nous impacte très lourdement notre budget.

Nous avons reçu, avec les services, un collectif de solidarité migrants qui nous demande d'intervenir davantage.

Ce qu'on veut faire, ce qu'on peut faire et puis ce qu'on peut moins faire.

C'est très dommage, mais voilà.

Je comprends que La Rochelle a une large part à prendre dans ce dispositif, même si je déplore ce qu'il s'est passé.

Je voudrais aussi signaler l'initiative très positive qu'a prise Jean-Marie par rapport au traitement de notre afflux de migrants, notamment de Guinée, de manière à ce que ça allège un petit peu notre participation.

Vendredi soir, nous avons eu une intervention par rapport à ce sujet de manière à essayer de rétablir le lien.

Enfin, pas rétablir, mais conforter le lien que nous avons avec la Guinée pour que les jeunes Guinéens qui arrivent chez nous, notamment en Charente-Maritime puisque nous sommes partenaire, ne croient pas que c'est forcément l'eldorado et qu'il y a certainement autre chose à faire de manière à limiter cet afflux de Guinéens.

Ça c'est une petite parenthèse.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je passe aussi aux remerciements à Jean-Marie et toute l'équipe qui travaille sur la coopération avec la Guinée, d'avoir eu l'idée de relier les choses naturellement et socialement.

On a atteint, on y reviendra tout à l'heure, on a atteint le seuil des 300, la semaine dernière, de mineurs non accompagnés.

C'est un chiffre considérable.

Un chiffre considérable.

On n'est pas les plus atteints.

Un département comme l'Indre-et-Loire, qui est situé à un carrefour d'autoroutes nord-sud, est-ouest, et les mêmes choses en matière ferroviaire, a des chiffres assez invraisemblables. Le Lot-et-Garonne également, qui est situé à mi-chemin entre Toulouse et Bordeaux.

C'est un problème prégnant et difficile.

Mme Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-Je voudrais rajouter qu'il ne faut pas opposer les uns aux autres.

Nos jeunes dans la rue sont aussi des mineurs non accompagnés.

La prévention spécialisée, je le répète Mme Bureau, c'est de la compétence du département.

La politique de la ville vient en soutien, bien sûr, à ces actions.

Mais moi, je vous demande de réfléchir à une action un peu plus forte parce que cela monte dans les quartiers et nos opérations de renouvellement urbain, je vous remercie d'ailleurs, Monsieur le président, pour avoir annoncé que vous alliez nous accompagner dans le PRU de Villeneuve-les-Salines, sont là.

On doit être tous là, mais il ne faut pas être absent.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je crois que les choses ont été dites clairement par Mme Bureau et par vous pour éclairer l'assemblée.

Y a-t-il sur ce dossier d'autres prises de parole ?

Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des abstentions ?

On va les noter.

Je demande à ceux qui lèvent la main de la maintenir un peu plus.

Des votes contre ?

Merci.

Ce rapport est ainsi adopté.

Nous en venons aux rapports de la commission des finances, première commission.

Un rapport classique qui est présenté par Lionel Quillet qui est le bilan des cessions et acquisitions pour l'année écoulée.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Oui Monsieur le président.

Obligation de délibérer sur le bilan de ces acquisitions et cessions réalisées dans l'année.

Pour 2017, le montant des acquisitions s'élève à 491 570,62.

Alors que le montant était de 2 175 101,25 en 2016.

Et celui des cessions pour 2 715 000 alors qu'il était de 1 070 142,84 en 2015.

Les principales acquisitions concernent les terrains et bâtiments, notamment dans les communes de l'île-de-Ré et d'Oléron au titre de la politique de la protection des espaces naturels sensibles, 143 075,05. Des terrains ont aussi été acquis pour la réalisation de travaux routiers, 64 495,57.

Et le département s'est porté acquéreur d'un ensemble immobilier afin d'agrandir le parking desservant le collège au prix de 214 000 et des locaux supplémentaires auprès du district d'Aunis Saintonge Football dans la maison des sports à Saintes au prix de 70 000.

Quant aux cessions, le département a vendu à la DEI une partie du site de Marlonges à Chambon qui a été mise à disposition au prix de 385 000 euros et le dernier bâtiment appartenant au département dans le centre administratif de Fétilly à La Rochelle pour 2 330 000.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je précise que le collège est celui de Surgères.

Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport 116 ?

Il n'y en a pas.

Pas d'objections ?

Il est donc adopté.

Nous en venons à un rapport technique sur les provisions budgétaires à la suite des remarques de la Chambre régionale des comptes.

Lionel Quillet.

Rapport 119.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Concernant le rapport 119.

À la suite du contrôle de la CRC, nous nous étions engagés à améliorer la constitution de provisions budgétaires.

Ce rapport présente de nouvelles provisions pour un montant de 546 451. 416 451 pour les créances difficilement recouvrables et une provision de 130 000 pour la garantie financière accordée à la CCI de La Rochelle pour le déficit du port de Chef-de-Baie en 2017.

En outre, il propose 4 prises de provision constituées au budget principal et au budget annexe pour un montant de 313 762,29.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des remarques ?

Des objections ?

Il n'y en a pas.

Peut-être avant de donner la parole à M. Quillet sur le rapport 120, un mot d'explication sur le document qui vous a été remis sur table.

Vous savez qu'à l'ouverture je vous avais indiqué que j'essaierai d'avoir un peu le résultat des courses pour ce lundi en matière de contractualisation financière avec l'État.

Il y a eu un certain nombre de progrès enregistrés la semaine dernière, le jour même de la visite du président de la République dans notre département puisque le Premier ministre a accepté la demande que je portais au nom de l'ADF pour celles et ceux qui contractualisent, ou en tout cas même dans les calculs globaux, que les MNA soient considérés comme dépense exceptionnelle par rapport aux dépenses de fonctionnement. Là-dessus, nous avons obtenu satisfaction après 15 jours de bras de fer où l'administration ne tenait pas la parole du Premier ministre.

C'était quand même un peu fort de café.

Mais nous n'avons toujours pas de nouveauté sur les AIS.

C'est-à-dire qu'on reste avec une promesse d'un fonds annuel de 200 millions d'euros, rajoutant à cela 50 millions du fameux FAPI.

Ça fait 250 millions alors que la sphère départementale y est de sa poche pour 9 milliards.

Donc, le compte n'y est pas.

Je vais d'ailleurs proposer à l'assemblée générale de l'ADF après-demain que nous créions un fonds de solidarité des départements qui ont la chance d'avoir des bons DMTO pour donner un peu un coup de main à une trentaine de départements ruraux qui n'arrivent pas à boucler leur budget, y compris dans notre propre région où certains départements sont en très grande difficulté pour boucler leur budget, entre l'afflux des MNA lié à leur géographie et les dépenses sociales et le peu de recettes nouvelles qu'ils ont, à notre différence.

C'est la raison pour laquelle, même si nous sommes dans les clous, nous sommes dans les clous des 1,2, je vous propose de ne pas donner suite à la proposition de contractualiser.

Je crois que la ville de La Rochelle, d'ailleurs, s'achemine vers cette position.

Enfin, je ne sais pas.

C'est ce que m'avait laissé entendre Jean-François Fountaine qui n'était pas très chaud pour contractualiser.

Peut-être a-t-il évolué, je n'en sais rien.

Puisque nous ne sommes que 2 collectivités dans le département à avoir cette hypothèque.

Oui ?

Dominique Guego ou Pierre Malbosc, comme vous voulez.

Dominique Guego, conseiller départemental, La Rochelle-2.

-Merci.

Ce n'est pas complètement figé pour l'instant.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Dominique Guego, conseiller départemental, La Rochelle-2.

-D'accord.

On a jusqu'au 30.

-C'est ça.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On a jusqu'au 30 juin.

Y a-t-il des remarques sur ce point ?

Oui, M. Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-Oui Monsieur le président.

Vous le savez, je n'ai pas ici un esprit d'opposant, ni ici, ni ailleurs.

Je n'ai aucun goût ni pour la polémique, ni pour la discussion stérile.

Ma place dans cette assemblée n'est pas de défendre le gouvernement, mais si je ne le fais pas, qui le fera ?

Vous le savez, j'ai un esprit radicalement républicain.

Radicalement dans son sens originel, à la racine de la République.

Il se trouve que la marche, c'est mon sport préféré.

Le fait que je sois républicain aimant la marche m'aurait conduit à le faire.

C'est plutôt en tant qu'économiste que je souhaite intervenir.

À ce titre, il y a des situations que j'ai beaucoup de mal à accepter.

C'est particulièrement le cas du déficit budgétaire chronique qui a conduit à avoir porté la dette nationale à un niveau qui n'est aujourd'hui plus raisonnable.

Ceci aura pour effet de faire payer à nos enfants nos déficits actuels de fonctionnement.

Que le gouvernement s'attaque au rééquilibrage des finances publiques me paraît constituer une démarche responsable.

Que l'on soit tous amenés à contribuer à cette démarche salubre me paraît juste que ce soit à l'échelle individuelle ou à l'échelle des collectivités, les départements ne pouvant pas être tenus à l'écart.

Tout ceci me conduit donc à m'abstenir sur votre proposition.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous remercie de ces explications.

Je vais vous dire la chose suivante.

Le déficit des finances publiques, c'est le déficit de l'État.

C'est-à-dire que depuis Raymond Barre, on n'a pas voté en France un seul budget en équilibre, quels que soient les gouvernements, de droite, de gauche ou d'ailleurs.

Ce ne sont pas les collectivités qui, par nature, votent comme vous à Saujon, Mickaël Vallet à Marennes, comme tous les collègues qui sont élus maires ou conseillers municipaux ou adjoints.

Nous votons nos budgets en équilibre.

Alors que l'État le vote en déséquilibre.

Donc, le gouvernement a raison de se donner comme objectif le rétablissement des finances publiques.

C'est un objectif louable et indispensable, et d'ailleurs qui nous est demandé par l'Union européenne.

Mais encadrer les collectivités quand l'État ne s'encadre pas lui-même, c'est pas génial.

C'est pas génial.

Je ne suis pas contre le principe de la contractualisation.

Je pense que dans la vie française, les grands plans du général de Gaulle, les contrats de plan État-région, tout ça ce sont des instruments de travail tout à fait importants et auxquels je crois.

Mais c'est un peu facile de la part de l'État de se tourner vers les collectivités.

Ceci étant, je voudrais dire que le travail de préparation d'un éventuel contrat a été mené dans d'excellentes conditions dans ce département avec notre préfet et le secrétaire général de la préfecture.

Et que donc nous avons eu, contrairement à d'autres départements, des relations parfaites avec l'État.

Je dis contrairement à d'autres parce qu'il y a même un département où le département ayant refusé de contractualiser, le préfet a considéré le budget comme devant être déféré devant la Chambre régionale des comptes. Ce qui est quand même extraordinaire.

Nous, on a demandé à ce qu'on défère le préfet dans un autre département. Parce que ce n'est pas une méthode...

Ce n'est pas une méthode de procéder ainsi par un chantage et de déclarer un budget insincère parce que le département n'a pas contractualisé.

Oui, président Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Juste un petit mot.

Je comprends tout à fait l'intervention qui est donnée ici de bien maîtriser les choses.

Après, quand on a la responsabilité des budgets dans les collectivités, surtout celui du département, on sort nous des budgets à l'équilibre, on sort des budgets avec de véritables efforts, on se fait transférer des charges depuis des temps maintenant qui remontent du RSA en passant par les collèges, et j'en passe et des meilleures, à l'ancienne DDE.

On nous transfère sans arrêt.

On sait que derrière, ces transferts n'ont pas donné lieu à l'actualisation.

Ça fait quand même beaucoup.

La dette publique, nous représentons 9,5, moins de 10 % de la dette publique.

Il y a un moment où...

Il est tout à fait normal qu'il y ait un contrat et qu'il soit signé.

Mais dans une notion de contrat, il faut un accord, un équilibre.

Quand on lit bien le texte et qu'on voit les conséquences, je peux vous dire que ça a phosphoré à Bercy, et que derrière c'est extrêmement bien fait.

Tellement bien fait qu'à la fin, non seulement il y a un vrai problème de transfert où on vous dit : "On continue à vous transférer.

Vous n'aurez pas les recettes.

Mais si vous les avez, vous ne pourrez pas les dépenser."

Ce qui est aussi un vrai problème.

C'est-à-dire que si le département se crée des recettes, il aura une vraie difficulté à les dépenser en fonctionnement.

Ça risque de générer complètement...

Quand on voit les discussions que nous avons ici, du choix et de l'autonomie de la collectivité.

C'est en cela que tant que ce contrat n'est pas mieux fait...

Le département le signera à un moment ou à un autre, comme toutes les collectivités.

Il n'y a pas plus républicain que le département et son président. Mais il y a un moment où dans un contrat, il ne faut pas avoir l'impression de pas avoir lu les petites lignes.

Voilà.

Il y a des contrats qu'il faut un peu améliorer et là il est un peu, on va dire, brutal.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Nous sommes aussi échaudés, cher Pascal Ferchaud, par les contrats de plan État-région.

Nous avons signé un excellent contrat de plan État-région dans une bonne collaboration à l'époque avec le Conseil régional, la préfète de région qui était notre actuelle ministre des Transports, Mme Borne.

On a mis beaucoup de ferroviaire parce qu'on a toujours mis du ferroviaire en Charente-Maritime parce qu'on croit dans ce mode de transport.

Et on est, alors que le contrat...

On est près de la fin du contrat de plan.

On est à peine à 20 % de réalisation.

Donc, il faut aussi que l'État apprenne, quand il signe avec nous, nous communes, communautés d'agglomération, la CDA est présente avec nous dans le contrat de plan sur le port de La Rochelle, sur l'université, etc.

Il faut aussi que l'État respecte sa parole.

Parce que le malheureux préfet de région, quand on lui dit : "Quand est-ce qu'on commence la revoyure du contrat de plan ?"

Il n'a pas très envie de nous réunir pour constater qu'on est à peine à 20 % de réalisation sur le ferroviaire.

On le voit bien avec ce qu'il se passe sur l'ensemble de l'étoile de Saintes, entre Saintes et Niort, etc.

On est vraiment à côté de la plaque.

Là, c'est une plaque qui n'est pas tournante à la différence du Train des Mouettes de tout à l'heure.

Très bien.

Oui, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-Simplement pour dire, Monsieur le président, que les contraintes du département, les dépenses comme vous le dites bien dans votre note complémentaire, que vous ne décidez pas vous-même.

C'est la même chose pour toutes les collectivités quand il s'agit de la valeur du point d'indice, évidemment.

Mais moi, je comprends que le compte n'y est pas sur l'APA, par exemple.

La ville de La Rochelle n'a pas les mêmes contraintes, si ce n'est les dépenses décidées par l'État et dont on n'a pas le loisir de dire "oui ou non".

Je voulais simplement vous dire que M. Fountaine réfléchit beaucoup.

Il y a beaucoup de réunions avec l'État et on n'a pas encore pris de décision.

Mais ça va venir.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup de ces précisions.

Oui, Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Oui Monsieur le président, juste pour expliquer qu'il y a une différence de nature à l'intérieur du vote "contre".

J'ai exposé lundi le fait que nous comprenions parfaitement la difficulté de l'exercice.

Si l'ADF était...

C'est le principe d'une négociation contractuelle.

Si l'ADF était en train d'essayer de tirer un peu plus et de voir ce qui allait se passer, il vous est difficile de dire "non" par principe. En revanche, je redis que bien que la loi soit la loi et qu'elle soit constitutionnelle, ça pose une sacrée question de fond qui vient d'être évoquée par Lionel Quillet, qui aurait pu le dire lundi matin d'ailleurs. Mais bon, maintenant on en est à voter contre.

Ça pose la question de l'autonomie quand même.

Ce n'est pas juste pour pousser des cris de vierge effarouchée, dire "ma collectivité" et défendre des intérêts, on va dire, "catégoriels" en termes de collectivité parce que le gouvernement, dans sa logique idéologique, pour employer des mots un peu...

qui peuvent froisser parfois...

Est totalement là-dedans.

On a un peu l'impression d'être comme...

C'est la même technique comme quand au Chili on expliquait que les ouvriers du cuivre étaient des privilégiés pour casser le front.

Là c'est pareil.

Les régions ne sont pas d'accord sur les modifications fiscales, l'Association des maires de France veut sa part au détriment des départements, les départements défendent le bout de gras parce qu'on a des compétences qui nous tombent dessus avec des compensations qui ne sont pas et pendant qu'on est tous en train de regarder le doigt, il y a des choses qui se passent sur la lune.

La question de fond, c'est celle de la place de la puissance publique.

De savoir sur quel type de dépenses on met l'argent.

On peut se poser aussi la question, maîtriser les dépenses de fonctionnement c'est bien, mais pour pouvoir pulser sur l'investissement, il faut avoir de l'ingénierie du fonctionnement parce que comme maintenant, ça me fait mal de le dire...

Vous pouvez pas vous imaginer, jusqu'au plus profond des tripes.

L'État n'a plus d'ingénierie.

Ou du moins aussi doté qu'il le faudrait sur le plan local.

Quand on a des projets, les sous-préfets viennent, ils sont contents d'avoir affaire aux ingénieurs des interco et à la matière grise pour pouvoir avancer.

Donc, tout ça est un gros problème de fond.

Quand vous dites : "À la rigueur, ça change pas grand-chose dans la mesure où on est sur l'étiage qui serait celui que l'État nous imposerait dans le taux directeur."

Non, c'est justement parce qu'on est dans cette configuration qu'on peut se permettre de ne pas signer.

Mais ça pose des problèmes plus que de fond.

Quand vous dites : "De toute façon, l'Europe nous le demande."

Oui, mais il y a peut-être un moment où il faut se poser la question.

Quant à la question du déficit...

On peut aussi se demander à qui est ce déficit.

Il n'est pas celui de la population française dans sa plus grande majorité.

Il est le déficit de ceux qui ont réussi à ne pas participer à l'effort national à titre individuel.

La réforme récente de l'ISF, pour le dire comme ça, est une illustration supplémentaire.

Il y a des choses qui devraient tous nous faire bondir autrement que de se dire : "Les régions vont avoir plus que les départements."

Je crois qu'on a un peu quelque chose de copernicien à faire ensemble.

Si on a une approche républicaine, l'approche républicaine est de ne pas se contenter de ce type de propositions contractuelles qui n'en sont pas.

Je terminerai en disant qu'il a fallu 1h15 aujourd'hui, précisément à la date à laquelle nous sommes pour qu'il y en ait un qui cite le Général, et il a fallu que ce soit un ancien giscardien.

Comme disait le Général : "Hors le plan, point de salut."

Enfin, c'est apocryphe parce que c'est Peyrefitte qui rapporte, alors prudence.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est comme quand le Général disait : "Mort aux cons, vaste programme."

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Ça oui, il l'a dit.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci de cette analyse Mickaël Vallet.

Je vais peut-être dire, devant le président Doublet, président de l'Association des maires...

D'abord le féliciter pour le succès de la rencontre de Saintes avec tous les collègues maires qui étaient présents.

Il y a une chose positive qui s'est produite cette semaine.

C'est pas du tout entre l'État et nous, c'est entre les maires et nous.

C'est-à-dire que le président Laignel m'a appelé pour me dire :

"L'Association des maires de France revient en arrière, nous ne demandons plus le transfert du foncier bâti au bloc communal."

Il y a une réunion du Comité des finances locales cette semaine, du CFL, présidé par André Laignel, qui va acter ce changement de position des maires de France avec lesquels nous étions en bagarre sur ce sujet-là.

Ils ne sont plus dans la demande de récupérer la part du foncier bâti qu'on ne voulait de toute façon pas leur donner.

Qu'ils réclamaient au nom de la compensation des 80 % sur la TH.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

Oui, Michel Doublet.

-Oui, Monsieur le président.

Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

Il y a eu un éditorial de la revue des maires où effectivement on reprenait un peu la position de l'AMF.

Mais lors d'une interview par le journal "Sud-Ouest", j'avais déclaré qu'effectivement, ce n'était pas pour déshabiller Paul et pour habiller Pierre, mais que c'était à l'État...

Principalement, on parlait de la taxe d'habitation.

Que c'était à l'État de compenser la différence et non pas par un basculement de prélèvements d'une collectivité sur une autre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est très bien que l'AMF ait évolué parce qu'en plus, ce n'était pas très...

On a de bonnes relations entre les départements, les régions, les communes.

Et on était un peu à se disputer un argent dont l'État dispose de par la loi, mais sans avoir l'avis des communes, c'était un peu embêtant.

Très bien.

Merci pour la qualité de ce débat à tous les intervenants.

Je vous propose de procéder par un scrutin public sur ce vote.

Je vous propose, je le rappelle, bien que nous soyons dans les...

...

dans les clous, de ne pas contractualiser, de ne pas signer le pacte financier.

Vous avez, pour voter "oui", le bouton vert, le bouton blanc pour l'abstention, le bouton rouge pour voter "contre".

N'oubliez pas, si vous avez des pouvoirs, de retirer votre carte et de voter une seconde fois.

Voilà.

Je vous propose l'approbation du rapport qui est le mien, qui est tel que je vous l'ai décrit.

C'est donc le vert.

C'est l'approbation du "non".

Pardon, mais c'est...

Je parle suisse.

Allez-y, c'est ouvert.

Oui, c'est le vert.

C'est ouvert.

Le scrutin est ouvert et c'est le vert pour voter "oui".

Voilà, je parle le Rabelle dans le texte.

Est-ce que le scrutin est ouvert ?

Je ne vois pas les...

Ah oui, pardon.

Je vous remercie.

Alors, nous en venons au rapport 130.

Il s'agit d'un coup de main un peu symbolique à nos voisins et amis, on travaille beaucoup avec eux sur beaucoup de sujets...

Ah non, pardon, je me trompe.

Pardonnez-moi.

121.

Excusez-moi.

Projet de création d'une commune nouvelle.

Là aussi, je vous demanderai un vote public.

Lionel Quillet va rappeler les données du problème.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Oui Monsieur le président.

Les communes d'Archiac en Charente-Maritime et Saint-Palais-du-Né en Charente ont un projet de fusion afin de permettre la naissance d'une commune nouvelle Archiac-sur-Né.

Quand ces communes ne sont pas dans le même département, la décision de création ne peut être prise qu'après modification des limites territoriales des départements.

La Charente s'est prononcée contre cette fusion.

Compte tenu de l'avis favorable des 2 communes pour cette fusion, votre première commission vous propose de donner un avis favorable au projet.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bien.

On a beaucoup parlé de ça en session.

On en a parlé en séance de travail le 1er juin.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ?

Il n'y en a pas ?

Alors, je vous propose là aussi un scrutin public.

Je rappelle que M. Villain et moi-même, nous vous l'avions annoncé, nous nous abstenons pour des raisons liées à notre travail en commun avec nos collègues charentais.

C'est une abstention de raison et pas de cœur.

Le scrutin est ouvert.

Je vous remercie.

Donc, l'assemblée a donné un avis favorable.

Mais ça ira au parlement.

Ça ira au parlement Madame la sénatrice puisque, comme les deux départements ne font pas le même vote, c'est le parlement qui tranche par la loi.

C'est absurde d'ailleurs.

Il faudra prendre l'ordre du jour du parlement sur ce sujet.

David Baudon, nous avons un rapport 123 sur les modifications des durées d'amortissement.

David Baudon, conseiller départemental, La Jarrie.

-Oui Monsieur le président, une mesure purement technique.

Ce rapport vise à réviser les durées d'amortissement des biens acquis par le département ce qui aura pour effet d'alléger la charge annuelle de fonctionnement tandis que la collectivité continue d'investir de manière soutenue.

Il précise par ailleurs que les catégories d'équipements portuaires, alors que le budget annexe des ports non concédés a été créé, doit intégrer de nouvelles immobilisations au fur et à mesure des fins de concession.

Enfin, ce rapport complète la liste des catégories pour les équipements nouveaux comme les panneaux photovoltaïques.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Y a-t-il des remarques ?

À propos des panneaux photovoltaïques, on profitera de l'été pour installer des panneaux, les ombrières, sur le parking extérieur de la Maison de la Charente-Maritime pendant cette période estivale.

Pas d'objections sur le rapport présenté par David Baudon ?

Je vous remercie.

124, président Quillet.

Autorisation d'avance et de garantie financière du département avec la CCI de La Rochelle dans l'affaire du port de pêche de Chef-de-Baie sur l'avenir duquel nous travaillons beaucoup en ce moment avec la CDA de La Rochelle pour mettre au point un nouveau dispositif.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Président, votre première commission vous propose d'autoriser la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle à accorder une avance d'un montant maximal de 272 755 au budget 2018 de la concession du port de pêche de Chef-de-Baie au titre du déficit 2018 du syndicat mixte du port de pêche et de garantir financièrement cette avance.

Une convention en annexe du rapport fixe les modalités de versement et de remboursement de cette avance ainsi que l'activation de la garantie départementale.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Là, l'idée c'est de mettre au point un plan stratégique sur l'avenir du port.

On y travaille, le président Tallieu est au courant également avec Jean-François Fountaine et ses troupes et la préfecture, pour qu'on cesse d'être dans cette situation un peu ambiguë et financièrement pas géniale.

Pas d'observations ?

Le rapport 124 est adopté ?

Il l'est.

Nous en venons au 125, compte-rendu d'activité des services pour 2017.

Lionel Quillet, pardon.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Président, votre première commission prend acte du rapport présenté et félicite les services pour l'ensemble du document qui est extrêmement complet et extrêmement lisible suite à la nouvelle version.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Pas de remarques sur le 125 ?

Pas d'objections ?

Nous passons au 126, révision et clôture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Là aussi, c'est Lionel Quillet qui rapporte pour sa commission.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Cette année, les clôtures qui vous sont proposées au vu des crédits visés représentent un montant global de 114 700 000 dont 14 700 000 à annuler.

Les révisions des autorisations de programme et des autorisations d'engagement nous permettent d'ajuster nos engagements financiers à hauteur de 127 360 000 au vu des opérations réalisées.

En outre, le rapport présente quelques ajustements techniques d'autorisations de programme.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Pas de remarques particulières sur le 126 ?

Il est donc ainsi adopté.

Le 127, c'est du même ordre que ce qui existe dans nos communes pour le maire.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-La commission prend acte des délégations qui vous ont été accordées, Monsieur le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'objections ?

Je vous remercie.

Nous en venons au 128.

Nous en avons beaucoup parlé à l'occasion de l'ouverture de la session le programme "Oléron 21".

Je vous rappelle que les choses définitives viendront à la session d'automne au mois d'octobre.

M.

Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Deuxième plus grande île de France métropolitaine, l'île d'Oléron est un élément clé de l'activité touristique du département.

Son attrait réside, pour l'essentiel, dans la diversité de ses paysages et de ses habitats, en particulier le long des 100 km de son littoral.

Le développement du tourisme s'accompagne toutefois d'effets néfastes sur la qualité des sites et le maintien de sa biodiversité.

C'est pourquoi il apparaît indispensable de mettre en œuvre une politique spécifique portant sur 3 axes structurants.

Un, la protection et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles.

Deux, la desserte des sites touristiques et la mobilité active, pistes cyclables et cheminements.

Trois, la gestion du littoral.

Ce programme baptisé "Oléron 21" viendrait compléter les actuelles politiques environnementales déjà menées dans l'île d'Oléron.

Il aurait une durée de 3 ans et serait garant du maintien de l'activité de l'île d'Oléron.

Le montant des crédits départementaux qui seraient alloués à la réalisation est estimé à 7 700 000 euros.

Au vu de ces éléments, votre première commission vous propose d'approuver le principe et le montant du programme "Oléron 21".

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il des prises de parole sur "Oléron 21" ?

On en a déjà naturellement parlé.

Oui, M. Dourthe.

Christophe Dourthe, conseiller départemental, Saintes.

-Président, dans la ligne des propos que j'ai tenus lors de la session d'ouverture, ce rapport nous paraît prématuré et surtout sans engagement particulier.

Ça vient d'être dit, c'est un rapport de principe, mais quand on voit les dossiers qu'on demande aux associations pour avoir une subvention, voire aux collectivités autres pour avoir des dossiers soutenus, ça nous paraît quand même un peu fort de café.

Donc voilà, je redis un petit peu ce que j'avais dit à la session d'ouverture.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Très bien.

On va faire un vote public, naturellement.

Pas d'autres interventions ?

Oui, Michel Parent.

Michel Parent, vice-président du Conseil départemental.

-Juste un mot.

Je ne me répèterai pas sur ce que j'évoquais sur le rôle de l'île d'Oléron en Charente-Maritime.

Mais je rappellerai qu'actuellement les techniciens des 2 collectivités, soit de la communauté de communes et du Conseil départemental, travaillent sur une programmation de 3 ans, en effet, d'initiatives très concrètes.

Je pense, Christophe, que tu seras rassuré par les propositions que l'on fait aussi bien en matière de valorisation environnementale que de transport d'eau.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Pas d'autres interventions ?

Je vous propose un scrutin public sur ce vote parce que c'est important et puis parce que M. Dourthe a exprimé une position qu'il faut respecter. Ceux qui sont favorables appuient sur le bouton vert, blanc et rouge.

Ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois.

Voilà, est-ce que tout le monde a voté ?

Le temps n'est pas écoulé.

Il reste combien de temps ?

Il n'y a plus la notion de temps qui s'écoule.

Si ?

Je ne la vois pas.

Ah oui.

Voilà.

Merci beaucoup.

Moi je n'ai pas voté ?

Si, j'ai appuyé sur le vert.

Ça ne s'est pas entré ?

Bon, je demande une rectification...

Je demande une rectification de vote alors pour ajouter un vote positif.

Si l'assemblée le veut bien.

J'avais appuyé trop vite au début.

Merci beaucoup.

Gestion des ressources humaines.

Vous avez un rapport 129 et vous avez un complément, je le disais tout à l'heure, sur table pour un futur collaborateur, deuxième collaborateur du groupe de la majorité.

M.

Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Avis favorable à la création d'un poste relevant du cadre d'emploi de rédacteurs en cas de déprécarisation concernant l'instruction des déclarations d'intervention d'aliéné et la gestion des procédures

d'aménagements fonciers, agricoles et forestiers par un binôme dans un agent contractuel ayant réussi le concours de rédacteur.

Création d'un poste relevant de cadre d'emploi des adjoints administratifs dans la régie du péage au pont de Ré.

La fermeture de la caisse de la paierie départementale et l'obligation réglementaire d'utiliser un compte de dépôt de fonds au Trésor au nom du régisseur génèrent de nouvelles tâches auparavant assumées par les services de la paierie qu'il faut prendre en charge.

Le port de la Cotinière est exploité en concession par Saint-Pierre-d'Oléron jusqu'au 31 décembre 2018.

Au 1er janvier 2019, le département reprendra en régie la gestion de ce port.

Avec cette fin de concession, 25 agents sont repris, 25 postes créés, et un poste de responsable administratif et comptable est créé.

Les dépenses de personnel correspondantes étant déjà intégrées au budget du port, l'incidence financière sera nulle.

Il est proposé de valider le recours au service civique.

Le tableau des effectifs est mis à jour pour tenir compte des mesures courantes de gestion des effectifs avec des transformations de postes suite aux départs en retraite, mobilités, mutations, réussites aux concours d'agents départementaux et suppressions de postes.

10 contrats sont créés, 4 modifiés et 6 renouvelés.

Il est proposé d'aligner, dès le 1er avril 2018, le montant de l'aide du département au règlement du prix du repas des comptes départementaux sur celui des frais d'admission.

La participation départementale augmentera de 4 centimes par repas.

L'incidence financière annuelle est de 1 600 euros.

D'approuver la mise à disposition d'un agent auprès du groupe hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis.

De prendre en charge, dès le 1er juillet 2018, les frais des agents pour le stationnement, le péage d'autoroute, le taxi quand les transports en commun ne peuvent être utilisés et les frais de stationnement dans leur commune de résidence administrative ou familiale lors d'un déplacement hors de ces résidences.

D'approuver la mise à jour du guide d'application du temps de travail dans les collèges et d'abroger les délibérations précédentes.

D'approuver la mise à disposition du transfert d'agents et de matériel auprès du syndicat mixte des ports de Rochefort et de Tonnay-Charente.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'était peut-être un peu lent...

Mais bon...

On vous pardonne, M. Quillet.

Y a-t-il, après cet exercice oral de talent, des remarques ?

Comment ?

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Il y a un ajout au rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Et il y a un ajout au rapport, absolument.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Concernant le collaborateur du groupe d'élus à la majorité départementale.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Voilà, qui viendra retrouver ses collègues que nous saluons, qui sont à nos côtés, des 3 groupes.

Pas de remarques particulières ?

Le 129 est ainsi adopté.

Le 130, c'est un classique.

C'est assez souvent sous forme de réciprocité avec d'autres départements quand nous avons eu nous-mêmes des soucis.

M.

Quillet, les Pyrénées-Atlantiques.

Le rapport est sur table.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Avis favorable de la première commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, c'est symbolique.

C'est symbolique, mais le département a beaucoup morflé.

Vous avez vu les images de Salies de Béarn entre autres.

Ils ne savent d'ailleurs même pas s'ils pourront faire leur étape du Tour de France parce qu'il y a une montée, un col, et la route a disparu.

M.

Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil départemental.

-Oui, juste signaler que les pompiers de Charente-Maritime sont allés renforcer ceux des Landes qui étaient submergés.

On a toute une équipe qui est allée en soutien de l'action de protection des populations.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La colonne est revenue dimanche, je crois.

Elle est allée dans les Landes en renfort et le président des Landes était très content qu'il y ait ce renfort.

Parfait.

Pas d'objection à cette aide, mes chers collègues ?

Je vous remercie.

Je vais demander à...

et puis après je me retirerai pour votre vote.

Je vais demander à M. Quillet de présenter le compte de gestion, le compte administratif.

Je vais demander à Mme Imbert de se préparer à me rejoindre pour présenter le budget supplémentaire et le vote se fera dans un instant en mon absence.

M.

Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-M.

le président, chers collègues.

Les comptes administratifs présentent les résultats de l'exécution de notre budget sur l'année 2017.

Il constate en fonctionnement, des réalisations de recettes à hauteur de 719 800 000 contre 607,6 millions de dépenses.

L'épargne brute générée en 2017 atteint 112 200 000, en augmentation de 15 % par rapport à celle de 2016.

En investissement, nous avons réalisé 122 300 000 de recettes et 188 500 000 de dépenses.

Le résultat global de clôture s'élève à 23 200 000 contre 12,6 millions en 2016.

L'année 2017 se caractérise principalement par une baisse importante de notre endettement de plus de 8 millions, 404,8 à 396,4.

Et une amélioration de notre ratio de solvabilité 3,53 ans contre 4,15 en 2016.

L'amélioration de notre autofinancement net de plus de 25 points.

Il passe de 57 à 71,4 millions.

Une nouvelle augmentation des dépenses d'équipement de 184 300 000 à 188 500 000 consacrées majoritairement aux travaux routiers.

Une augmentation du produit des droits de mutation à 25,8 millions, les portant à 149,3 millions.

Toutefois, le solde de notre participation au fonds de péréquation horizontale entre départements est négatif et plus important qu'en 2016. Il atteint -7 400 000.

Une diminution des dotations de l'État aux collectivités qui se traduit par une nouvelle ponction de la DGF pour la 4e année consécutive de 10,9 millions en 2017 au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Concernant les budgets annexes, le budget annexe du site des Quatre-Chevaliers fait apparaître un déficit net de 5,3 millions, stable par rapport à 2015 et 2016.

Le budget annexe du pont de Ré présente un résultat d'exercice de 12,7 millions répartis entre la redevance pour service rendu à hauteur de 10,2 millions et le droit départemental de passage pour 2,5 millions.

Le résultat excédentaire du budget annexe des dragages s'élève à 1,6 million.

Le budget annexe du foyer de l'enfance fait apparaître un résultat positif de 0,4 million.

Les budgets annexes de l'aéroport de Rochefort-Charente-Maritime et du pôle Atlantique-Aéronautique présentent un résultat neutre.

Le déficit d'investissement étant couvert par l'excédent d'exploitation. Enfin, le budget annexe des ports départementaux non concédés présente pour son 1er exercice un excédent de 120 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-L'année prochaine, nous n'aurons plus le budget annexe des Quatre-Chevaliers puisque vous savez que l'acte est en cours de signature et que donc les Quatre-Chevaliers vont être vendus puisque nous ne pouvons plus agir économiquement.

La seule solution...

On a d'abord proposé à la CDA naturellement, mais elle ne le souhaitait pas, donc c'est un acquéreur privé qui va reprendre et Mme Marcilly a veillé à ce que ça reste une zone d'activité et que ça ne devienne pas une zone commerciale comme le souhaitaient nos collègues de l'agglomération rochelaise.

Je vais demander au président Quillet de bien vouloir venir à ma place pour présider le vote.

Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

-Y a-t-il des questions ou un débat à ouvrir sur le compte administratif ?

Bon, j'aurai tenté.

Le président m'a dit de prendre son temps alors je fais ce que je peux.

Il y en a qui se lavent les mains et puis...

Bien.

Alors nous allons procéder au vote.

Le vote est ouvert.

Il faut que je change mes cartes, moi ?

Hein ?

Vous avez trois cartes, excusez-moi.

Il ne faut pas voter Bussereau, excusez-moi.

Vous l'enlèverez.

Je débute.

Donc, le vote est unanime moins une abstention.

Voilà, voilà.

M.

le président ?

J'attends.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci Lionel Quillet.

Nous avons maintenant...

Vous avez maintenant à nous présenter le rapport 118 Dominique Bussereau, président du Conseil départemental, puis Lionel Quillet, 1er vice-président du Conseil départemental.

sur l'affectation des résultats.

-M.

le président, affecter les résultats de 2017 au budget principal et annexe.

Après affectation obligatoire, il reste une somme de 23,2 millions pour abonder notre budget 2018, soit le double de l'année dernière, dont près de 95 % sont affectés à l'investissement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Parfait.

Des observations sur le rapport 118 ?

Il n'y en a pas ?

Il ne fait pas l'objet de votes négatifs, il est donc adopté.

Mme Imbert, chère Corinne, pour la présentation du BS.

Corinne Imbert, rapporteur général du Budget.

-M.

le président, mes chers collègues.

Le budget supplémentaire 2018 qui vous a été présenté lors de cette session d'été reprend les résultats de l'exercice 2017, les crédits de l'exercice 2017 reportés sur 2018, les virements nécessaires aux ajustements comptables et les crédits nouveaux permettant la bonne exécution du budget départemental.

Les nouvelles inscriptions budgétaires sont principalement les suivantes. 10 millions d'euros seront affectés à la voirie départementale ce qui porte au total le budget dédié à la voirie à 51,6 millions d'euros contre 47,3 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de plus de 9 %.

Les derniers crédits de paiement de notre autorisation de programme de consolidation d'Habitat 17 vous sont proposés pour 3 millions d'euros ce qui mettrait un terme à cette opération initiée en 2009 pour un montant total de 35 millions d'euros.

2,3 millions seront dédiés aux travaux sur les bâtiments et collèges dont 820 000 euros pour la Maison de la Charente-Maritime et 750 000 euros pour le centre routier d'Angoulins.

1,9 million d'euros sont proposés dans le cadre de la construction du centre de formation des apprentis de Lagord conformément à notre autorisation de programme de 2014 et qui viennent en complément de notre engagement de 400 000 euros pour l'hébergement.

1,1 million d'euros sera affecté à la modernisation de nos ports départementaux.

625 000 euros sont destinés au service départemental d'incendie et de secours en complément de notre contribution de 30,4 millions d'euros déjà versés en 2018.

Le travail lors de cette session apporte quelques modifications au budget supplémentaire.

Notre projet d'adhésion à la société d'économie mixte La Rochelle Tourisme et Événements qui occasionne l'achat de 2 actions pour 1254 euros.

Une autorisation de programme de 42 500 euros au profit de la Société nationale de sauvetage en mer s'ajoutant au rapport 410.

Notre soutien à ceux qui ont souffert des intempéries récentes dans le sud du département en proposant un montant d'aide évalué à 100 000 euros et le principe d'une intervention financière supplémentaire au fonds de revitalisation.

Notre solidarité avec le département des Pyrénées-Atlantiques, également victime d'intempéries, et pour lequel nous réservons une aide de 20 000 euros.

Le financement des nouvelles dépenses est assuré essentiellement par le résultat de l'exercice 2017, à savoir 23,2 millions d'euros, et par l'inscription de nouvelles recettes pour 2,5 millions d'euros.

Les mouvements d'ordres représentent 22,8 millions d'euros pour le budget principal dont 22,2 millions d'euros de virements de la section de fonctionnement vers l'investissement.

Pour le budget principal, le budget supplémentaire s'élève à 120,2 millions d'euros, établissant le budget 2018 à 1,069 milliard dont 955,6 millions d'euros de dépenses réelles.

En dépenses réelles, les crédits ouverts s'élèvent à 322,5 millions d'euros en investissement, soit 33,7 %, et à 633,1 millions d'euros en fonctionnement, soit 66,3 %.

Pour les budgets annexes, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 millions d'euros pour le site des Quatre-Chevaliers, portant ce budget à 16,6 millions d'euros.

28,5 millions d'euros pour le pont de Ré, portant ce budget à 48,4 millions d'euros.

1,6 million d'euros pour le service départemental des dragages portant ce budget à 8,2 millions d'euros.

0,9 million d'euros pour le foyer départemental de l'enfance portant ce budget à 8,8 millions d'euros.

1,4 million d'euros pour l'aéroport de Rochefort-Charente-Maritime portant ce budget à 3,7 millions d'euros.

3,6 millions d'euros pour le pôle Atlantique-Aéronautique portant ce budget à 5,8 millions d'euros.

0,2 million d'euros pour les ports départementaux non concédés portant ce budget à 1,9 million d'euros.

Au total, tous budgets confondus, l'ensemble des ouvertures de crédits du budget supplémentaire de l'exercice 2018 s'élève à 168,4 millions d'euros, portant le montant total des crédits ouverts à 1,162 milliard d'euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il, mes chers collègues, des demandes d'intervention ?

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-C'est juste à propos des actions concernant La Rochelle Tourisme.

Sur votre rapport, il y a marqué 3 actions et là, Mme Imbert, vous dites 2.

Sur le rapport c'est 3.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Oui, mais en réalité c'est 2.

Enfin, ça ne change rien.

La participation...

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-Non, mais je me suis dit, est-ce que j'ai mal entendu.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Non, c'est qu'il y a eu dichotomie entre les deux rapports.

Tu as bien fait de noter...

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale, La Rochelle-1.

-J'écoute, M. le président.

J'arrive en retard, mais j'écoute.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Marylise, c'est tout à votre honneur de suivre.

M.

le président Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennnes.

-Du coup, s'il y a 1 million qui n'est pas affecté...

Si je comprends bien, la dichotomie, ça nous permettrait de modifier le paradigme sur l'approche relative au financement de l'aide à domicile.

Je renouvelle sérieusement mon propos de lundi matin.

À savoir d'une part, que ce n'est pas en 4-5 jours de temps qu'on va faire remouliner la proposition élaborée par les services et que vous portez sur le fait de déplacer 1 million d'euros.

J'en ai parfaitement conscience.

Par ailleurs, la tarification est fixée bien en amont et elle a été mise en application à compter du 1er avril dernier.

Néanmoins, dans la perspective du budget du mois de décembre, je renouvelle cette demande.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Vous m'en avez déjà fait part solennellement, nous en avons parlé tous les deux.

Donc, on va naturellement étudier cela comme vous le souhaitez.

On verra si on peut vous donner satisfaction ou pas, mais votre demande est naturellement tout à fait compréhensible et légitime.

Après, on verra si elle est portable financièrement.

Mme Bureau a demandé la parole.

Mais sans rouvrir le débat sur les...

Oui, oui.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente du Conseil départemental.

-Du tout.

C'est simplement pour dire à Mickaël qu'on a bien entendu sa demande, mais qu'un million ne suffirait pas dans ce cas-là compte tenu du nombre d'heures.

Donc, voilà.

Donc, on serait à 2,5 millions.

Donc voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bon.

On aura ce débat le moment venu.

Le président Vallet l'a posé.

Sa demande est dûment enregistrée.

M.

Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-M.

le président, je voudrais d'abord regretter le refus d'écouter les demandes réitérées et justifiées de Marylise à plusieurs reprises et qui n'apparaissent pas dans ce projet.

J'abonderais sur ce qu'a dit Mickaël sur l'aide à domicile.

En effet, c'est un sujet qui pénalise un certain nombre de collectivités.

Personnellement, je m'abstiendrai sur ce budget supplémentaire.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vais faire un vote public là aussi comme toujours sur les...

Oui, président Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennnes.

-Sur l'explication de vote, que ce soit clair pour tous.

Par cohérence, ce budget supplémentaire, nous voterons comme pour le budget initial.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-D'accord.

Bien, il en est pris note.

Mes chers collègues, le scrutin est ouvert avec les boutons habituels.

Une femme.

-Par rapport à Christian, je peux voter pour lui ou pas ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ah bah non, il faut...

Mais il apprend le métier.

Il apprendra qu'il faut être là au moment des votes.

C'est normal.

Voilà.

Merci.

Bien, nous en avons terminé avec la session.

Je vous remercie de ce vote.

Mme la vice-présidente a demandé la parole pour nous apporter quelques précisions et puis après, nous ferons une interruption de séance.

Françoise de Roffignac.

Françoise de Roffignac, vice-présidente du Conseil départemental.

-Merci président.

Juste quelques informations par rapport au circuit court parce qu'il y a, dans les jardins de la Maison de la Charente-Maritime, des tivolis où vous allez pouvoir avoir des informations sur ce qui se fait au niveau des circuits courts dans la Maison de la Charente-Maritime.

En particulier avec Convivio qui s'est engagée à servir des produits locaux dans la restauration quotidienne.

Et puis, il y a aussi d'autres producteurs qui sont là pour présenter leurs produits.

Je vous rappelle que mardi soir, mercredi midi et jeudi midi, il y a à l'honneur les circuits courts et la Charente-Maritime pendant les Journées aliments et santé.

C'est un salon international qui se tient à La Rochelle tous les 2 ans.

Donc, il y a un certain nombre de personnes qui sont présentes et qui vont pouvoir avoir en primeur ce que je vais vous montrer, mais que vous avez aussi normalement dans les sacs qui vous seront remis, le logo "+ de 17 dans l'assiette" avec le département de la Charente-Maritime.

Ce logo, il est aussi sur une fiche d'infographie qui reprend toutes les actions que fait le département avec les circuits courts.

"Oui aux circuits courts", pour aider à la fois les producteurs, tous ceux qui veulent s'engager dans la démarche des circuits courts.

Vous pouvez regarder ça.

Moi, je trouve ça, personnellement, très sympa et je remercie tous ceux qui ont contribué au niveau des services, la communication, le service agricole, tous ceux qui ont contribué.

Un grand merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup Françoise.

Mes chers collègues, il est 11h25.

Oui, chère Line.

Line Lafougère, conseillère départementale, La Jarrie.

-Vous avez mis une motion là, sur la table.

Je ne sais pas si...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-La motion a été signée lundi.

Donc, il n'y a pas de vote.

C'est les signatures ou pas.

Line Lafougère, conseillère départementale, La Jarrie.

-En tout cas, je suis complètement partie prenante parce que je regrette fortement la fermeture de la trésorerie de La Jarrie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Bien sûr.

Je pense que David va en dire un mot, mais Marie-Chantal Périer est heureuse que sa motion ait été suivie.

David Baudon.

David Baudon, conseiller départemental, La Jarrie.

-Un mot sur le sujet, M. le président.

Sans vouloir reprendre le sujet précédent, malheureusement je n'ai pu être présent à la séance d'ouverture.

Par rapport aux propos de Mickaël sur la tarification pour les services d'aide à domicile.

Bien entendu, on ne peut qu'y souscrire.

Tout en redisant quand même ici que le nouveau règlement est beaucoup plus...

équitable que le précédent, mais c'est un débat très technique.

Pour rebondir sur cette motion, je tiens à informer l'assemblée quand même que les services de l'État nous présentent des projets de fermeture comme s'ils répondaient à un sens de l'histoire en nous rassurant, les élus locaux, en disant : "Rassurez-vous, vous serez traités de la même manière, nous recentrons les services, mais vous aurez les mêmes moyens." Je tiens à dire...

Au problème financier que peut générer la tarification d'aide à domicile vient se greffer, avec ces fermetures de trésoreries, un problème budgétaire.

Un problème budgétaire d'ampleur parce qu'ils ont tellement de budget à couvrir et ils sont tellement confrontés à une diminution de personnel que nous connaissons des problèmes de trésorerie substantiels.

Je vous dis une chose, c'est qu'aujourd'hui, ceux qui bénéficient du service reçoivent 9 fois sur 10 la tarification lundi, alors qu'ils auraient dû recevoir la tarification 3 semaines avant, et dès le lendemain, reçoivent une lettre de relance comme quoi ils ne se sont pas acquittés dans les délais de leur tarification.

On est dans une situation d'absurdité complexe.

Ce sont nos collectivités locales qui font la variable d'ajustement d'un système complètement désorganisé et je crois qu'effectivement, on aurait tout à s'honorer de prendre le pouls de cette situation.

Parce qu'on est dans des situations budgétaires vraiment inextricables et qui n'ont pas été correctement envisagées par l'État.

Donc, ne nous laissons pas aller et résistons autant que faire se peut à ces projets de fusion.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Tous entièrement d'accord avec ce que vient de dire David Baudon.

Il n'y a pas de sujet.

D'autant que Bercy vient d'annoncer à nouveau 4 000 suppressions de postes sur le plan national en prochaine loi de finances.

Ce qui se traduira inévitablement sur le terrain de la manière dont les choses viennent d'être décrites.

Bon, mes chers collègues...

Cette fois-ci nous clôturons.

Nous allons nous mettre en position de commission permanente.

Je rappelle à nos collègues suppléants qu'ils peuvent assister à la commission permanente.

Pas le public, mais nos collègues suppléants.

Nous reprendrons nos travaux à 11h45.

À tout de suite.